



DIAGNOSTIC DES AIRES PROTEGEES DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)



RESUME EXECUTIF

Le réseau des aires protégées (AP) de la République Démocratique du Congo (RDC) s'étend sur environ 13,5 % du territoire national, positionnant le pays parmi les nations africaines les plus riches en biodiversité. Ce réseau constitue un instrument stratégique de premier plan pour le suivi de l'état de conservation des écosystèmes, l'analyse de leur dynamisme écologique, la compréhension des interactions avec les communautés locales ainsi que l'évaluation de l'efficacité des modes de gouvernance en vigueur.

La méthodologie retenue pour la réalisation du présent diagnostic repose sur une collecte rigoureuse et systématique de données issues de la littérature scientifique, des rapports institutionnels et de diverses sources techniques reconnues pour leur fiabilité. Cette approche a permis d'effectuer une évaluation comparative des aires protégées à partir de deux critères majeurs :

1. Niveau de soutien et d'accompagnement distinguant les aires protégées bénéficiant d'un appui conséquent de partenaires, celles disposant d'un soutien modéré et celles dépourvues de tout appui.
2. Sécurité territoriale, appréciée à travers la présence ou l'absence de groupes armés au sein ou à proximité des sites concernés. Il se fait que bon nombre des aires protégées sous gestion de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) sont caractérisées par la perte totale ou partielle de contrôle de ces dernières et laissant la place aux forces rebelles ou inciviques armés.

De ce tableau de diagnostic il s'est révélé que l'ensemble du réseau est conforté principalement aux pressions et/ou menaces issues de sources diverses. Les principales qui sont identifiées comprennent le braconnage, les activités anthropiques (l'exploitation minière et forestière, l'installation des agglomérations humaines ...) et entraînant une conversion des usages des terres, les feux de brousse, la surexploitation des ressources végétales et animales ainsi que la pollution.

Le diagnostic a également mis en évidence plusieurs éléments majeurs, parmi lesquels :

- Des perspectives de création de nouvelles aires protégées, notamment sous la forme de corridors écologiques destinés à renforcer la connectivité entre les habitats naturels et à soutenir la résilience des écosystèmes. L'identification des zones clés de biodiversité à travers la cartographie des habitats critiques, la localisation des espèces emblématiques, l'analyse des corridors écologiques ainsi que la mise en lumière des principales menacées et des enjeux socio-économiques touchant les communautés riveraines.
- Une évaluation approfondie de la gouvernance portant sur le degré de participation des parties prenantes, la transparence des processus décisionnels et l'efficacité des structures de gestion en place.

En conclusion, le rapport formule un ensemble de recommandations alignées sur les orientations du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), du Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC/RPPAM) et de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), visant à :

- Consolider les mécanismes de gouvernance participative et inclusive ;
- Sécuriser les sites les plus vulnérables et renforcer la coopération entre acteurs étatiques, communautaires et les partenaires techniques ;
- Accorder une priorité stratégique à la création et à la gestion durable des corridors écologiques ;
- Intégrer de manière transversale les dimensions socio-économiques et de genre dans les futures politiques et stratégies de conservation.

ACRONYMES

AP	: Aires Protégées
DCBU	: Domaine de Chasse de Bili-Ueré
ICCN	: Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
IMET	: « Integrated Management Effectiveness Tool »
OECM /AMCE	: Autre Mesure de Conservation Efficace par Zone
PAAJ	: Projet d'Appui à l'atteinte des Jalons
PAG	: Plan d'Aménagement et de gestion
PARAP	: Programme d'Appui au Réseau des Aires Protégées
PNG	: Parc National de la Garamba
PNKB	: Parc National de Kahuzi-Biega
PNL	: Parc National de la Lomami
PNKL	: Parc National de Kundelungu
PNM	: Parc National de la Maïko
PNS	: Parc National de la Salonga
PNU	: Parc National d'Upemba
PNUE	: Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PNVI	: Parc National des Virunga
PVNS	: Parc de la Vallée de la N'Sele
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
RAPPAM	: Rapid Assessment and Prioritization of Protected Area Management
RDC	: République Démocratique du Congo
RFLY	: Réserve de Faune de Lomako Yokokala
RFO	: Réserve de Faune à Okapis
RNI	: Réserve Naturelle d'Itombwe
RNT	: Réserve Naturelle de Tayna
RNTN	: Réserve Naturelle de Triangle de la Ngiri
RTL	: Réserve Naturelle de Tumba Lediima
UICN	: Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO	: Organisation des Nations Unies pour l'Education et la Culture
WWF	: World Wide Fund for Nature (fonds Mondial pour la Nature)

LISTE DES TABLEAUX :

Tableau n°1	Ecorégions présentes en RD Congo
Tableau n° 2	Présence des groupes armés étrangers et locaux qui impactent sur les sites de Patrimoines mondiaux et d'autres aires protégées ciblées de la RDC
Tableau n°3	Aires protégées plus avancées et soutenues efficacement par les PTF (Appuis permanents)
Tableau n°4	Aires protégées bénéficiant des appuis assez importants des partenaires
Tableau n°5	Aires protégées bénéficiant des appuis ponctuels
Tableau n°6 :	Aires protégées sans appuis des partenaires
Tableau n°7	Aires protégées non opérationnelles (sans personnel ICCN pour gérer)
Tableau n°8	Jardins Botaniques et Zoologiques (Aires protégées ex situ)
Tableau n°9	Matrice AFOM

LISTE DES FIGURES :

Figure n° 1	Analyse croisée données IMET
Figure n° 2	Image radar d'analyse croisée des menaces
Figure n°3	Moyennes et écart type des scores globaux IMET
Figure n 4	Carte l'Aire Protégée à Vocation communautaire « Couloir Vert Kivu-Kinshasa
Figure 5	Carte des zones clés de la biodiversité de la RDC

TABLE DES MATIERES

Pages :

RESUME EXECUTIF	2
ACRONYMES.....	4
LISTE DES TABLEAUX :.....	5
LISTE DES FIGURES :	5
TABLE DES MATIERES	6
1. INTRODUCTION.....	8
1.1. Contexte et justification	8
1.2.<u>CADRE GENERAL DU DIAGNOSTIC.....</u>	9
2. APPROCHE METHODOLOGIQUE	10
3. ANALYSE CONTEXTUELLE DES AIRES PROTEGEES	11
3.1. Environnement biophysique	11
 3.1.1. Cartographie des habitats critiques.....	11
 3.1.2. Approche écorégion.....	12
 3.1.3. Espèces clés	15
3.2. Environnement socio-économique.....	15
 3.2.1. Aspects socio-économiques	15
 3.2.2. Valeur économique des aires protégées.....	16
 3.2.3. Analyse des aspect sécuritaires	17
4. INVENTAIRE DES AIRES PROTEGEES	21
 4.1. Aires Protégées Classiques	21
5. EVALUATION DES PRESSIONS ET MENACES	40
6. EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION	41
 6.1. Efficacité de gestion	41
 a. Gouvernance.....	44
7. DIAGNOSTIC INTÉGRÉ	47

7.1. Faiblesses	53
a. Couloir vert Kivu-Kinshasa	54
b. Zones clés de la Biodiversité	56
c. Corridors écologiques	57
8. RECOMMANDATIONS CLES	58
a. PNUE	58
b. RAPPAM outil	58
c. L'UICN ^s	59
9. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	61
1. Burges, N D D'Amico Hales J., Endrwood E., Denerstein E., Olson D., Itoua I., Schipper J., Ricketts T., and Newmank K., 2004. – Terrstral ecoreions of Afica and Madagascar : A conservation assenissement. Island Press, Washington DC, USA.....	61

1. INTRODUCTION

1.1. Contexte et justification

La République démocratique du Congo (RDC) abrite un vaste réseau d'aires protégées de diverses catégories de gestion -notamment les parcs nationaux, les réserves de faune, les domaines de chasse et les réserves de biosphère. Ces aires se distinguent également par la pluralité de leurs modes de gouvernance, qu'il s'agisse des dispositifs communautaires, de partenariats public-privé (PPP), de régimes de cogestion ou d'une administration directe par l'Etat ainsi que par la variabilité de leur niveau de prise en charge.

Compte tenu de cette complexité structurelle et institutionnelle, ce réseau appelle la mise en œuvre d'une approche stratégique intégrée, fondée sur des outils modernes de gestion et de gouvernance, en vue de garantir une conservation durable et efficace des ressources naturelles.

C'est dans cette perspective qu'il a été mis en œuvre le Projet d'Appui à l'Atteinte des Jalons (PAAJ) du secteur Forestier, et plus particulièrement son jalon 9.4, dont l'objectif spécifique est l'élaboration du Plan de Protection et l'extension des aires protégées. Cette démarche est précédée par la réalisation d'un diagnostic approfondi de la situation actuelle des aires protégées, selon leur statut de protection et de conservation, ce qui constitue l'objet du présent document.

Il convient de souligner qu'un tel exercice de diagnostic s'avère particulièrement complexe lorsqu'il s'agit d'un réseau d'aires protégées (APs) diversifiées, si les analyses ne reposent pas sur des normes rationnelles, objectives et universellement reconnues, garantissant une gestion performante et durable.

En effet, le diagnostic d'une aire protégée représente une étape préalable fondamentale, permettant d'appréhender son état de conservation, la dynamique de ses écosystèmes, les interactions qu'elle entretient avec les communautés locales, ainsi que l'efficacité de sa gestion et la qualité de sa gouvernance.

Compte tenu de l'exceptionnelle richesse biologique du pays et l'intensification continue des pressions anthropiques, il apparaît indispensable d'adopter une approche méthodologique intégrée, systémique et multidimensionnelle, afin de garantir une compréhension globale et cohérente des enjeux liés à la conservation.

Au-delà des critères définissant l'inscription d'un bien sur la liste des Patrimoines mondiaux de l'UNESCO, lesquels permettent de distinguer les sites classés (qu'ils soient en péril ou non) de ceux qui ne le sont pas, l'analyse s'est également centrée sur un autre paramètre déterminant : le niveau de prise en charge par les partenaires techniques et financiers (PTF). Ce critère met en évidence trois catégories d'aires protégées : celles bénéficiant d'un appui régulier, celles bénéficiant d'un appui ponctuel ou irrégulier, et enfin celles dépourvues de tout soutien externe.

Autrement dit, il s'agit de déterminer la présence ou l'absence effective d'un accompagnement institutionnel ou financier.

Enfin le diagnostic des aires protégées en République Démocratique du Congo (RDC) s'appuiera sur une approche combinant les évaluations environnementales, l'exploitation de bases de données internationales et la prise en compte des initiatives locales et internationales pertinentes.

Les principaux éléments à examiner porteront ainsi sur :

- Analyse contextuelle des aires protégées
- Inventaire des aires protégées
- Evaluation des pression et menaces
- Evaluation de l'efficacité de gestion et gouvernance
- ; et
-
- Les recommandations clés formulées par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)¹.

1.2. Cadre général du diagnostic Environnemental

Le réseau des aires protégées de la RDC s'étend sur environ 13,5% du territoire national², soit près de 31. 704. 091 hectares. Il couvre une mosaïque de paysages remarquablement diversifiés, allant des forêts d'altitude et forêts denses humides aux zones de savanes et abrite un patrimoine naturel d'une valeur universelle exceptionnelle. Ces réseaux comprennent notamment cinq sites inscrits au Patrimoine mondial de l'UNESCO dont les parcs nationaux de Kahuzi Biega, de la Garamba, de la Salonga, des Virunga et la Réserve de faune à okapis, ainsi que trois Réserve de Biosphère reconnues (Luki, Yangambi et Lufira), en plus d'un ensemble d'autres catégories d'aires protégées. Ces dernières sont globalement représentatives des écorégions³ prioritaires pour la conservation en RDC. En dépit des fortes pressions anthropiques qui s'y exercent, la biodiversité demeure d'une richesse exceptionnelle, abritant encore de nombreuses espèces emblématiques telles l'Okapi, le Gorille, le Bonobo, le Paon congolais ou encore l'Eléphant

Selon l'évaluation environnementale post-conflit conduite par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)⁴, la RDC abrite :

- La plus grande biodiversité du continent africain, comprenant plus de 190 espèces menacées parmi lesquelles figure notamment les éléphants et les gorilles de montagne.
- Une couverture forestière exceptionnelle, estimée à environ 1,55 millions de km², soit plus de la moitié des forêts du continent africain.

¹ Wangari, Elizabeth. « Les aires protégées d'Afrique au 21e siècle ». Quelles aires protégées pour l'Afrique de l'Ouest, édité par Anne Fournier et al. IRD Éditions, 2007 P24-25

² Pélissier C. De Merkel P, Cherel E, et Mapilanga J.J. Le réseau des aires protégées de la Républiques Démocratiques du Congo : Evaluation pour sa consolidation et son Extension. ICCN et WWF. 132 pp

³ *Etendue de terre ou d'eau qui contient un assemblage d'espèces, des communautés naturelles et de conditions environnementales qui se distinguent au plan géographique.*

⁴ Wangari, E., 2007. Op.cit.

Cependant, cette richesse naturelle fait face à des pressions anthropiques majeures parmi lesquelles figurent l'exploitation illégale des ressources naturelles, le braconnage, la déforestation, estimée à près de 400.000 hectares par an, ainsi que l'empiètement des concessions minières et forestières sur certains sites classés et zones protégées.

2. APPROCHE METHODOLOGIQUE

Il existe vraisemblablement une série des méthodes utilisées permettant d'appréhender la dimension environnementale des aires protégées. Toutefois, aucune de ses approches, prises isolément, ne permet de fournir les réponses attendues. Chaque méthode présente, en effet, ses avantages et limites lorsqu'il s'agit de conduire un diagnostic exhaustif et fiable des aires protégées

En ce qui concerne le présent travail, il s'est agi de procéder à une collecte et une analyse systématique des informations disponibles dans la littérature existante. Celle-ci comprend notamment les rapports officiels d'activités de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN), divers articles scientifiques, les données publiées sur le site de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), ainsi que les rapports d'évaluation de l'efficacité de la gestion, en particulier les rapports de suivi IMET⁵. Certains ouvrages spécialisés qui traitent des approches théoriques de gestion de aires protégées ont été également exploitées à cette fin.

Reconnaissant le caractère complexe et multidimensionnel de la gestion des aires protégées, la recherche a également reposé sur un volet participatif des échanges formels qui ont été menés avec les différents conservateurs directeurs chef de sites en séjour à Kinshasa en marge de l'atelier du Réseau pour l'Environnement et la Sécurisation des Aires Protégées de la RDC (en sigle RESAP). Ont pris part aux séances de consolidation et analyse de diagnostic certains experts, directeurs chef de service à la Directions Générale de l'ICCN et au Ministère de l'Environnement Développement Durable et Nouvelle Economie de Climat (EDD-NEC) compte tenu de leurs expériences pour avoir, soit dirigé des sites ou encore pour y avoir conduit plusieurs missions de terrain (voir annexes)

L'étude a également pris en compte un ensemble de **textes juridiques et réglementaires** (lois, arrêtés, statuts des aires protégées) qui ont fait l'objet d'une **analyse approfondie** afin de compléter la compréhension du cadre institutionnel et opérationnel de la gestion des aires protégées en RDC.

Aussi, le diagnostic a intégré une évaluation écologique fondée sur la cartographie des habitats critiques, l'identification des espèces clés, l'analyse des corridors écologiques, ainsi que l'examen des principales menaces environnementales telles que le braconnage, l'expansion

⁵ Integrated Management Effectiveness Tool

agricole, exploitation minière, les feux de brousse. A cette dimension écologique s'est ajoutée une évaluation socio-économique, reconnaissant que l'efficacité et la durabilité des pratiques de gestion demeurent étroitement tributaires des ressources financières et matérielles disponibles.

L'approche méthodologique structurée adoptée dans le cadre du présent diagnostic s'articule autour des axes suivants :

- Evaluation écologique : analyse de la richesse en biodiversité incluant la flore, la faune, les habitats rares, le degré d'intégrité écologique et la valeur de conservation des écosystèmes ;
- Analyse socio-économique : examen des relations entre les aires protégées et les communautés riveraines, des éventuels conflits d'usage, ainsi que des valeurs culturelles associées aux sites ;
- Analyse intégrée de l'efficacité de la gestion : exploitation des données IMET relatives aux aires protégées, évaluation du contexte de gestion, de la planification (plans de gestion), des intrants (budget, effectifs, infrastructures, matériel et équipements), et processus d'exécution (efficacité de mise en œuvre) ;
- Evaluation de la gouvernance : étude du cadre juridique et institutionnel, du niveau d'implication des parties prenantes dans la prise de décision, des capacités de gestion, ainsi que des dispositifs de suivi-évaluation.

La mise en synergie des données recueillies auprès des acteurs de terrains et celles provenant des évaluations menées par d'autres parties prenantes a permis d'établir le présent diagnostic à l'état actuel des connaissances et qui n'est pas exhaustif. Il convient toutefois de préciser que la situation de certaines aires protégées a, au fil du temps, connu des évolutions contrastées, certaines s'étant améliorées, tandis que d'autres se sont détériorées. Néanmoins, il importe de souligner que, malgré les efforts considérables déployés, des pressions et menaces persistantes subsistent, résultant en grande partie de défis structurels profonds, échappent souvent au champ d'action direct des interventions opérationnelles.

3. ANALYSE CONTEXTUELLE DES AIRES PROTEGEES

Le présent diagnostic s'appuie sur les données disponibles des aires protégées au cours de la dernière décennie, collectées à partir des sources multiples et fiables, en vue d'apporter une meilleure compréhension approfondie des défis auxquels sont confrontées les valeurs de conservation ayant justifié la création de ces aires protégées en République Démocratique du Congo (RDC).

3.1. Environnement biophysique

3.1.1. Cartographie des habitats critiques

Les aires protégées de la RDC couvrent une grande diversité de paysages, s'étendant des forêts d'altitude aux forêts denses et humides, jusqu'aux zones de savanes. Dans leur ensemble, elles constituent une représentation fidèle et significative des principaux écosystèmes caractérisques de la région.

Certaines aires protégées de la RDC abritent encore des écosystèmes caractéristiques, bien que ceux-ci soient fortement dégradés à l'échelle nationale. Dans la zone de haute altitude du Parc national de Kahuzi-Biega (PNKB), par exemple, ne subsiste qu'un îlot de forêts isolé, ceinturé par un Lac, témoignant de la fragmentation progressive du paysage naturel. De même, au sein du Parc national des Virunga (PNVi), plusieurs écosystèmes ont connu une régression significative, principalement en raison d'activités humaines illégales telles que le développement anarchique de villages, la coupe de bois, la déforestation, ainsi que divers conflits fonciers impactant la conservation des habitants naturels.

Il convient, toutefois, de souligner la grande hétérogénéité d'écosystèmes observés en RDC, facteur déterminant de sa remarquable richesse biologique. Le pays présente, en effet, un vaste mosaïque d'habitats naturels, comprenant notamment :

- des zones de transition forêt - savane telles que celles du Parc national de la Garamba et du Domaine de Chasse de Bili-Uere ;
- des forêts de haute altitude, situées dans la Réserve naturelle d'Itombwe, le Parc National de Kahuzi-Biega et le Parc National des Virunga ;
- des zones de plateaux alternant avec des forêts de basse altitude, comme à Itombwe, Salonga, la Réserve de Faune à Okapi et le Parc national de Maïko ;
- des hauts plateaux, notamment ceux de Kundelungu et d'Upemba ;
- des zones humides telles que Tumba-Ledima et Ngiri ;

A cette diversité s'ajoute des habitats spécifiques, liés à la présence des volcans (dans le Parc des Virunga), des mangroves (dans le Parc des Mangroves), ainsi que de vastes zones marécageuses et forêts denses humides, particulièrement présente dans les parcs de Salonga, de la Maïko et dans les basses altitudes de Kahuzi Biega.

Par ailleurs, la République Démocratique du Congo abrite plusieurs **habitats critiques** d'une grande singularité écologique. Parmi ceux-ci figurent les « baies d'éléphants », localement appelés *Botoka Ndjoku*, présentes notamment dans le Parc National de la Salonga et la Réserve de Faune à Okapi. On y trouve également les rivières sinuées caractéristiques de la Salonga-semblables à celles du lac Tumba- les clairières naturelles (Esobe), ainsi que les grottes de Yokelelo, qui constituent des formations remarquables du paysage.

La réserve de Faune à Okapi abrite, en outre, des trouées forestières en pleine canopées et des forêts mono dominantes, tandis que les grottes et escaliers de Venise, situées dans le Mont Hoyo, présentent un intérêt géologique et esthétique particulier. Dans les régions de Mangai et de Maïko, les forêts se distinguent par leur stratification complexe et leurs rivières sinuées, témoignant d'une forte dynamique hydrologique.

Enfin, le Parc National des Virunga renferme des éléments naturels exceptionnels et rares, tels que les neiges éternelles, les volcans actifs, ainsi que les sources d'eaux thermales, ces dernières étant également observées dans les massifs du Kahuzi-Biega et à d'Itombwe.

3.1.2. Approche écorégion

Selon Burges N. D H et al. (2024) et Olson D.M. et al (1998) la République démocratique du Congo abrite dix-neuf écorégions terrestres et une écorégion marine. Parmi celles-ci, l'écorégion de la mosaïque forêt-savane du Sud se distingue comme l'une des zones nécessitant une protection accrue, sa conservation au niveau mondial demeurant inférieur à 3%. Or, plus

de 89% de cette écorégion se situe sur le territoire congolais, où elle couvre environ 21,85% de la superficie nationale. Malgré cette importance écologique, son taux de protection en RDC reste inférieur à 10%, ce qui souligne la nécessité d'un renforcement des efforts de préservation.

Parmi les autres sites présentant un fort potentiel de protection, on peut citer : la mosaïque forêt savane de l'Ouest du Congo, l'écorégion des Miombo angolaises ainsi que l'écorégion des lacs, dont la couverture territoriale en RDC reste relativement limitée. Plus spécifiquement, la mosaïque forêt-savane de l'Ouest du Congo, qui occupe environ 3,66% du territoire national, constitue un site stratégique pour la conservation. Toutefois, à ce jour, son taux de protection demeure faible, s'élevant à seulement de 20%, ce qui met en évidence le besoin d'une extension des mesures de préservation.

En ce qui concerne la zone écologique marine, la seule écorégion du Golfe du sud de Guinée est présente en RDC. Elle constitue également un site à fort potentiel de protection, étant donné que son taux de conservation actuel demeure inférieur à 10%, soulignant la nécessité d'actions renforcées en matière de préservation marine.

Le tableau 1 présente les informations suivantes : les noms des écorégions en RDC, le pourcentage de la superficie nationale occupée par chacune d'elles, ainsi que le pourcentage de leur superficie protégée à l'échelle mondiale.

Pour étendre le réseau d'aires protégées, il faudrait au préalable décider des zones à ériger et à mettre sous protection pour assurer une bonne représentativité des régions écologiques. Les données reprises dans la colonne 4 du tableau 1 s'avèrent, à cet effet, capitales. À cet effet, il serait recommandé d'accroître la superficie des aires protégées chaque fois que le taux de protection d'une écorégion (données reprises dans la colonne 3 du tableau) est inférieur à 10 %. Cela concerne notamment les écorégions numérotées 1, 4, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 14, 15, 16 et 17. Pour les régions écologiques dont 30 et 100% de leur superficie se situent sur le territoire de la RDC (écorégion n° 19 et 20), l'accroissement de leur superficie sous protection relève d'une responsabilité nationale majeure impliquant des enjeux de conservation d'importance mondiale. Cette action pourrait, par ailleurs, s'accompagner de conséquences en termes de soutien financier et/ou technique, mobilisable tant au niveau national qu'international.

Tableau n°1 : Ecorégions présentes en RD Congo

N°	Nom de l'écorégion	% de la superficie dans le pays	% sous protection dans le pays	% sous protection à travers le monde
1	Mosaïque forêt-savane congolaise du Sud	89.68	3.27	2.94
2	Forêts de plaine Congolaise du Nord	94.20	9.68	11.31
3	Forêts congolaises du centre	100.00	19.35	19.35
4	Miombo Zambézienne du Centre	34.77	7.70	22.10
5	Mosaïque forêt-savane congolaise du Nord	18.62	43.78	14.46

6	Forêts marécageuses congolaises de l'Est	100.00	21.74	21.74
7	Mosaïque forêt-savane congolaise de l'Ouest	20.72	5.01	6.42
8	Forêts de montagne du Rift Albertin	62.11	8.60	11.81
9	Forêts marécageuses congolaises de l'Ouest	43.07	2.84	35.69
10	Terres boisées de Miombo angolaises	4.38	0.00	5.29
11	Lac	1.73	0.88	7.75
12	Forêts côtières de l'Atlantique Equatoriale	4.75	1.73	21.62
13	Mosaïque forêt-savane du Bassin de Victoria	2.66	84.77	14.15
14	Prairies inondées zambéziennes	1.52	2.62	63.22
15	Savane Est soudanaise	0.23	0.23	23.15
16	Forêts de plaine congolaises du Nord-Ouest	0.31	0.00	18.72
17	Golfe de Guinée du Sud	1.72	4.95	4.13
18	Mangroves d'Afrique Centrale	2.39	60.12	21.72
19	Ruwenzori-Virunga landes de montagne	27.53	75.88	66.96
20	Itigi-Sumbu taillis	5.85	12.96	40.89



Fig. n°1. Ecorégions de la RDC (Source : Olson D.M. et al. 1998)

3.1.3. Espèces clés

Malgré les fortes pressions qui s'exercent sur les écosystèmes, la biodiversité congolaise demeure exceptionnellement riche, abritant encore de nombreuses espèces emblématiques, telles l'Okapi, le Gorille ou le Paon congolais.

Certaines aires protégées hébergent également des espèces endémiques, particulièrement dans l'écorégion du rift albertin notamment les Parcs de Virunga, de Kahuzi Biega, et d'Itombwe. Ci-dessous, quelques espèces endémiques associées à leurs habitats spécifiques.

- Le Paon congolais, présent dans les parcs de Salonga, Maïko et Lomako :
- Le Bonobo, présent à la Salonga, Lomami, Tumba-Lediima et Lomako, Iyondji;
- L'Okapi, présent à la Réserve de Faune à Okapi, à Mont Hoyo, Maïko, Lomami, Rubi-Télé, Bili Uéré etc. ;
- Le Gorille des plaines de l'Est, notamment à la Maïko, Kahuzi-Biega, Itombwe... ;
- Le Gorille de montagne (*Gorilla beringei* ssp. *beringei*) au Virunga

Sans prétendre dresser une liste exhaustive des Aires protégées (AP) et des espèces clés qu'elles hébergent, ci-dessous quelques AP oubliées mais qui contiennent encore des espèces animales emblématiques, menacés et/ou endémiques :

- Domaine et réserve de chasse de Swa-kibula : Eléphant, Buffle de savane, Hippotrague de savane, Hippopotame etc.
- Réserve Zoologique de Mont Hoyo : Okapi, Eléphant, Buffle, Chimpanzé,
- Parc de Mangroves : Tortue marine, Lamantin et Hippopotame
- Parc National de Kundelungu : Grand Goudou, Guépard, Hyène tachetée et Lion,
- Bombo Lumene : Buffle, Sitatunga, Hippopotame, L'élan du Cap, l'Eléphant de la savane, et Cocifa (oiseau rare),
- Bushimaie : Buffle, Hippopotame, Hippotrague, Cobe défassa, Colobe d'Angola,
- Upemba : Zèbre (il resterait environ une quarantaine d'individus !),
- Bili-Uére : Eléphant, Elan derby, Bongo, Bubale, Lycaon.

3.2. Environnement socio-économique

3.2.1. Aspects socio-économiques

Les résultats préliminaires des évaluations environnementales post-conflit, selon Mbokolo Yongeli⁶ ont révélé que les causes principales du conflit étaient liées au contrôle des ressources naturelles, aux ambiguïtés du régime foncier, ainsi qu'à une gestion inadaptée des terres.

Les rapports des sites compilés par le Département Technique et Scientifique (DTS) de l'ICCN mettent en évidence les problématiques structurelles auxquels sont confrontées les aires protégées, tout en soulignant l'implication des groupes armés. Ces rapports présentent également un tableau synoptique détaillant ces groupes armés ainsi que les zones dans lesquelles ils sont actifs⁶. Il faut noter également que les conflits armés à répétition dans la

⁶ Mapilanga wa Tsaramu : Rapport d'activité, Efforts et Défis de gestions des aires de la RDC, Sept 2022

partie Est de la RDC effectuant les Aires sont venus amplifiés la pauvreté des communautés riveraines.

RAPPAM-RDC⁷ souligne dans son évaluation que les aires protégées abritent, par ailleurs, de nombreux sites d'importance culturelle ou spirituelle, revêtant une grande valeur pour les Communautés riveraines.

L'analyse croisée des données IMET⁸ révèle que les aires protégées sont l'objet d'une forte convoitise, ce qui se traduit sur le terrain par une multitude de pressions et menaces. Les valeurs moyennes des menaces observées varient de -24,9% à -56,1% sur l'échelle de -100% à 0%. Parmi les pressions et ou menaces, les plus sévères sont :

- L'exploitation minière, particulièrement marquée à la Réserve de faune d'Okapi (RFO 78,4% échelle de -100% à 0%) ;
- L'exploitation pétrolière au Parc Marin de Mangroves (PMM, -72%),
- le braconnage, (chasse des animaux sauvages, chasse des animaux dépassant le niveau acceptable) ;
- la conversion de l'utilisation des terres, incluant l'exploitation agricole, le pâturage illégal au sein des aires protégées,
- l'exploitation minière artisanale dans les zones protégées, l'implantation de populations dans l'AP, l'exploitation minière artisanale, ainsi que l'implantation des populations dans ces zones ;
- l'exploitation illégale des ressources végétales, pour le bois d'œuvre ou le bois de chauffe ;
- la pollution, provenant des exploitations minières environnantes ou de l'utilisation des produits organiques toxiques pour la pêche ;
- Le conflit Homme-faune ;
- Projet de construction du port en eau profonde de Banana qui serait une menace pour le Mangroves au PMM ;

Il convient de souligner que le braconnage est présent dans l'ensemble des aires protégées, bien que son ampleur, sa gravité ou intensité et sa fréquence temporelle varient d'un site à l'autre⁹.

Les prélèvements illégaux de la faune sont effectués tant par certaines communautés riveraines que par des groupes armés implantées dans ou à proximité de plusieurs parcs et réserves apparentées.

En effet, la recrudescence du braconnage au cours de ces dernières années est notamment liée à l'évolution du climat d'insécurité qui favorise la corruption des autorités politico-militaires et entrave sévèrement les activités de surveillance et de contrôle des parcs et réserves.

3.2.2. Valeur économique des aires protégées

L'importance socio-économique de certaines aires protégées réside dans les bénéfices directs et indirects qu'elles procurent aux populations locales. Celles-ci en tirent notamment des opportunités d'emplois (pisteurs, gardes, surveillants, etc.), ainsi que de services écosystémiques (SES) essentiels. Ces services incluent, d'une part, les services d'approvisionnement, à travers utilisation durable des ressources animales et végétales qu'elles abritent et d'autre part, les services culturels et récréatifs, tels que le tourisme de vision ou de

⁷ RAPPAM-RDC : Parcs et réserves de la République du Congo. Evaluation de l'Efficacité de la gestion des aires protégées

⁸ ICCN. – 2022. -Rapport d'analyse croisée des données IMET

⁹ ICCN. – 2025. Evaluation de l'efficacité de gestion du Parc national de la Salonga

nature, fondé sur la présence d'espèces emblématiques ou de sites à valeur religieuse et spirituelle.

En outre, ces aires protégées jouent un rôle majeur dans la régulation écologique, notamment par le cycle de l'eau, la protection des sources hydriques, et la séquestration du carbone.

Ainsi, elles peuvent contribuer à la génération de revenus pour les communautés vivant à la périphérie ou à l'intérieur de ces zones, améliorant potentiellement leurs moyens de subsistance, bien qu'il demeure difficile d'en quantifier précisément l'impact sur le niveau de vie des populations dans le cadre du présent diagnostic.

En matière de source d'emploi (direct ou indirect) pour les communautés locales, les rapports des AP révèlent que la majorité des AP emploient du personnel recruté localement. En général, il s'agit du personnel de surveillance ou chargé de la réhabilitation des infrastructures, comme c'est le cas à Mont Hoyo, etc. Sur base de quelques chiffres, à Bushimaie et Maïko, 90% et 77% respectivement des agents sont originaires des communautés avoisinantes ; et dans le cas de Maïko, l'AP est l'unique service qui a engagé autant de personnes issues de la population locale. Dans certains cas, l'économie locale dépend de l'AP comme à Virunga. Le PNKB est l'un des plus grands pourvoyeurs d'emploi de la région de l'Est de la RDC. Il y a dans cette AP plus de 200 emplois permanents et temporaires. L'hôtellerie (du fait de l'écotourisme), l'artisanat, le petit commerce... contribuent, indirectement donc à accroître les emplois dans cette région.

A la Lomako et Bili Uére, il y a des potentialités touristiques dans l'avenir et ceci devrait être une source d'emploi supplémentaire. Dans quatre aires protégées (lac Tumba, Basse Kando, Bombo Lumene et Mangroves), il n'y a pas encore de personnel recruté localement en nombre suffisant. Cependant, leur effectif demeure insuffisant pour répondre efficacement aux besoins de gestion et de protection des aires protégées.

Dans la majorité des aires protégées évaluées, les communautés locales dépendent de ces ressources pour leur subsistance. Les ressources utilisées sont issues des produits forestiers non ligneux (PFNL), de la chasse, de la pêche, ainsi que la collecte de bois de chauffe ou du bois pour les constructions, de plantes médicinales, ou de miel. A Mangai, les communautés locales ne vivent que de la pêche et de la chasse traditionnelle. A Upemba, la pêche est pratiquée dans la zone annexe, et elle a une valeur économique importante pour les populations locales car elles en tirent des revenus. Au PNKB, comme dans tous les autres parcs, il faudrait développer des alternatives à la collecte de ces ressources dans le parc.

Si, dans certaines aires protégées, le statut juridique autorise l'utilisation encadrée des ressources naturelles, tel n'est pas le cas dans l'ensemble des sites où des prélèvements sont pourtant effectués. À titre d'exemple, dans la Réserve de Mont Hoyo, les populations locales procèdent à la collecte de produits forestiers non ligneux (PFNL) en violation des dispositions légales en vigueur. Il en est de même pour les autres domaines et réserve de chasse.

3.2.3. Analyse des aspect sécuritaires

La sécurité des aires protégées de la République Démocratique du Congo relève des missions de l'État congolais et de ses services spécialisés dont l'ICCN en premier lieu. Ce dernier, en

termes de responsabilité, assure également la sécurité dans toutes les Aires protégées de la RDC quel que soit leur mode de gestion. A cet égard, il convient de considérer que les aspects sécuritaires sont assurés par l'Etat à travers l'ICCN dans les sanctuaires, les réserves communautaires, les réserves de biosphères, les réserves scientifiques... placés sous contrôle effectif et efficient du personnel dédiés à la conservation, permettant d'assurer la protection des ressources naturelles

En effet, dans plusieurs aires protégées particulièrement dans la région orientale de la République Démocratique du Congo notamment les parcs nationaux des Virunga, Kahuzi Biega, et de la Garamba ainsi que la Réserve de faune à Okapis, entre autres — le contrôle effectif du territoire demeure entravé par la présence permanente de groupes armés qui s'adonnent à l'exploitation illégale des ressources naturelles (charbon, minéraux, faune) et alimentent les rivalités d'autorité, impliquant à la fois des acteurs locaux, certaines institutions étatiques, ainsi que des réseaux transnationaux. Ajoutons à cela la criminalité environnementale caractérisé comme un cas d'écocide. Le tableau 2 ci-dessous indique la présence des groupes armés étrangers et/ou locaux qui impactent sur les sites du patrimoine mondial de la RDC et d'autres aires protégées ciblées de la RDC.

Tableau n° 2 : Présence des groupes armés dans les aires protégées

Province/site	Groupes armés
Nord Kivu	- M23
Parc National de Virunga	- ADF/NALU
	- FDRLR/ FOCA
	- FDLR/ PPPH
	- FDLR/RUD
	- MAIMAI ARCA KADIMA
	- MAIMAI KARUHO
	- MAIMAI MAZEMBE
	- MAIMAI NYANTURA
	- MAIMAI KATULEBE
	- MAIMAI KILALO
	- NYANTURA MAMBA
Sud Kivu	- CNRD/FDLR
1. Parc National de Kahuzi Biega	- FNL
	- RED TABARA
	- RNC
	- FOREBU/FPB
2. Réserves Naturelle d'Itombwe	- Milices burundais
Ituri	- ADF-MTM
Réserve de Faune à Okapis	- CODECO

	FPIC
	FRPI
	ZAIRE
	SIMBA
	ARDPC
	Asomba liwa
	Mangerai
Haut Uélé	SELEKA (Centre Afrique)
Parc National de la Garamba	NASA
	PHENOMENE Mbororo
	LRA
Tanganyika	HAPA NA PALE
Réserve Naturelle de Kabobo	PYGMMES (Peuples autochtones)
	ELEMENTS
	BAKATA KANGA
	YAKUTUMBA
Tshopo et Maniema	
Parc National de la Maïko	Udou
	MaiMai
	Simba Maimai
Kinshasa	
Domaine de chasse de Bombo -Lumene	Milice Mobondo

L'illustration présentée au tableau 2 ci-dessus, met en évidence la forte concentration des groupes armés au sein des aires protégées, notamment dans la région Nord-Est de la RDC. Cette observation, montre que le nombre et l'identité de ces groupes armés varient dans le temps, en fonction des intérêts et des rivalités locales ou régionales subséquentes.

Par ailleurs, les tensions à la base de l'insécurité, selon l'étude de Verweijen, J. et al (2020)¹⁰ ont trois causes principales, notamment : (1) les disputes relatives à l'accès aux ressources naturelles, auxquelles s'ajoutent les conflits homme-faune sauvage, (2) les méthodes coercitives employées par certains Ecogardes, suscitant des tensions et mécontentements au sein des communautés locales; (3) les approches d'application des mesures de conservation, souvent influencées par les comportements individuels des Ecogardes, qui peuvent accentuer les malentendus et ressentiments entre les acteurs de terrain.

¹⁰ Verweijen, J., et al. (2020). *Conflicts around Virunga National Park: Grassroots perspectives*. The Hague: Knowledge Platform Security & Rule of Law. pp 3-4 ;

Ces trois facteurs, identifiés comme les principaux moteurs de l'insécurité, sont renforcés par des facteurs favorisants qui sont, entre autres, comme le souligne Verweijen, J. et al op. cit. , des liens parentaux entre communautés et groupes armés qui, pour certains, sont des parents. Par conséquent, la stratégie devra prendre en compte une approche systémique qui intègre l'implication des notables ou des leaders communautaires locaux dans des campagnes de sensibilisation.

En réalité, cette situation a transformé des espaces initialement consacrés à la conservation en de véritables zones de repli et de prédilection pour les groupes armés et autres mouvements rebelles. En conséquence, l'autorité des structures étatiques, en l'occurrence celle de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) à travers ses éco-gardes est fragmentée. Ce qui fait que les fonctions régaliennes (sécurité, justice, contrôles) sont en partie ou totalement assumées par des acteurs mafieux, ce qui augmente l'insécurité territoriale et contribue à la dégradation et/ ou la destruction de la biodiversité et les moyens de subsistance des communautés riveraines.

En considérant l'approche du stratège Clausewitz C V¹¹, le territoire constitue le support matériel du pouvoir politique, et donc la sécurité d'un espace, d'un territoire ou encore d'une zone de conservation, dépend de la capacité de ce service, à exercer une domination effective sur cet espace. Comme souligné dans cette théorie, garantir la « sécurité territoriale », se définit comme assurer la préservation de l'intégrité physique et la politique du territoire face à toutes les forces hostiles interne ou externe.

En ce qui concerne la faune, la plupart des aires protégées sont prises en proie par l'insécurité. Au fait, en République Démocratique du Congo (RDC), cette perte de contrôle territorial se manifeste sur presque les aires protégées et leurs zones tampons où l'état est faiblement présent, laissant place à des entités qui sont de fait – milices locales, mouvements rebelles ou groupes criminels transnationaux. Ces derniers s'approprient les fonctions régaliennes en contrôlant et exploitant illégalement les ressources, une économie de violence accompagnée d'abus et de violation des droits de l'homme.

Les aires protégées de la RDC illustrent concrètement cette dynamique de Clausewitz C. V Op.cit. inversée : « là où l'état devrait garantir la sécurité territoriale et la souveraineté écologique, ce sont souvent les groupes armés qui imposent leur autorité ». Comme exemple illustratif, dans les paysages des certains parcs nationaux (Virunga, Garamba, Maïko, la Réserve naturelle d'Itombwe, la Réserve de faune à Okapis, ces sont des milices (Simba, Mai Mia, Alezo, asomba liwa, Nyantura, etc.) qui exploitent les ressources naturelles (charbon, or, ivoire, faune sauvage) et utilisent ces territoires comme des espaces de repli stratégique, échappant à toutes les opérations conjointes FARDC - Ecogardes)¹²

De ce fait, la perte de contrôle sur ces zones équivaut à une atteinte de la souveraineté territoriale nationale, dans la mesure où le territoire – au sens de Clausewitzien Op.cit. – cesse d'être un instrument de puissance pour devenir un enjeu de confrontation. Cette perspective théorique permet de comprendre que la question de la sécurité territoriale des aires protégées ne se

¹¹ Clausewitz, C. von, (1997), *On War* (J. J. Graham, Trans.) Wordsworth Editions, pp 337

¹² DTS. (2025). Rapport de patrouille dans les aires protégées. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature.

limite pas aux frontières physiques, mais relève également l'exercice de l'autorité politique et du contrôle effectif de ces espaces par l'état Congolais, et en particulier par l'ICCN.

En conséquence, toute stratégie de restauration de la sécurité territoriale doit combiner les actions de sécurité, visant notamment la restauration du contrôle étatique et protection des écogardes afin de favoriser une stabilité à la fois écologique et socioéconomique. A cette approche doit s'associer une politique de gouvernance intégrant la réconciliation foncière et la délimitation participative des territoires. Ceci souligne que la stabilisation territoriale et conservation des aires protégées sont intimement liées et ne peuvent être considérées séparément.

3. INVENTAIRE DES AIRES PROTEGEES

4.1. Aires Protégées Classiques

Il ressort que le niveau de gestion des aires protégées en RDC est directement lié au niveau de financement ou de l'appui des partenaires techniques et financiers (PTF). Cela fait ressortir cinq types d'aires protégées en RDC :

- a. Celles qui sont les plus avancées et soutenues efficacement par des partenaires
- b. Celles qui bénéficient d'un appui assez important des partenaires ;
- c. Celles qui sont encore loin d'assurer leur fonction primaire de conservation à cause de ressources (humaines, financières et matérielles) limitées ;
- d. Celles qui ne bénéficient pas d'aucun appui de partenaires techniques et financiers ; et
- e. Celles qui sont quasiment virtuelles sur le terrain c'est-à-dire sans unité de gestion de l'ICCN (aires protégées oubliées).

A ces cinq types s'ajoute les Jardins Zoologiques et Botaniques (aires protégées ex situ). L'analyse approfondie révèle que la quasi-totalité des aires protégées ne disposent d'aucun outils de gestion formel. Hormis celles bénéficiant de l'appui de partenaires externes les financements demeurent très limités et les ressources humaines sont insuffisantes. Il convient de souligner que, pour celles exprimant un besoin accru en moyens financiers et techniques, la mobilisation des compétences existantes au sein des aires protégées, constitue un levier stratégique, parallèlement à la mise en œuvre d'un programme ambitieux de formation du personnel. Cette évaluation permet d'assurer une connaissance améliorée de la situation, afin de pouvoir mesurer l'impact des actions de conservation en cours.

En effet, la question de la prise en charge technique et financière des aires protégées par les partenaires extérieurs, ainsi que par le l'Etat Congolais, demeure un paramètre important permettant de différencier les aires protégées selon leur niveau de soutien et de performance.

Le tableau n°2 issu de l'analyse des aspects sécuritaire révèle que les groupes armés ont pris en proie les aires protégées dans la quasi-totalité les différentes provinces. Cette situation engendre un impact fortement négatif sur les valeurs de conservation (écologiques, culturelles, scientifiques...) pour lesquelles ces aires protégées ont été créées, qu'elles soient écologiques, culturelles ou scientifiques, permettant la détérioration de l'état et la tendance négative des populations d'espèces fauniques et floristiques, la déforestation et la dégradation générale des habitats.

Les tableaux n° 3 à 7, ci-après présentent les aires protégées classées selon cinq principales catégories précédemment évoquées. Pour chacune d'elles, ces tableaux précisent les objectifs de conservation, identifient les principaux défis majeurs et proposent les actions à prendre à court et/ou à moyen termes.

Tableau n°3 : Aires protégées plus avancées et soutenues efficacement par les PTF (Appuis permanents)

Aires protégées	Cible et/ou richesse faunique	Superficie(ha)	Défis majeurs/problèmes	Priorités		
				Court terme	Long terme	
1	Parc National des Virunga	Gorille de Montagne, Eléphant et Hippopotame	776893	Présence des groupes armés	Répondre à toutes les mesures correctives de l'UNESCO	
				Contestation des limites par les communautés Riveraines		
				Envahissement		
				Conflit lacustre avec Ouganda/pêche		
				Carbonisation		
2	Complexe Garamba (Parc National de la Garamba + 3 Domaines adjacents Mondo-Missa, Gangala na Bodio et Azande)	Eléphant hybride de savane-forêt, Rhinocéros blanc du Nord, Girafe de Kordofan, Buffle de savane, et Chimpanzé	511195 (Sup Parc), 338 153Ha (Sup DC Azande), 182 698 Ha (Sup DC Mondo-Missa) et 384 814Ha (Sup Gangala Nabodio)	Sécuritaire (Transhumance, incursion des braconniers étrangers)	Collaborer à la mise en place des mesures de contrôle des éleveurs Mbororo ;	Répondre à toutes les mesures correctives de l'UNESCO ou Réinscrire le bien sur la liste du patrimoine mondial
				Exploitation artisanale des minerais dans les domaines adjacents	Encourager la signature du protocole avec Sud Soudan pour la sécurité de la région,	
					Elaborer le PAG	

					Fort Développement commercial et résidentiel dans les domaines	
					Plan d'utilisation des terres à étendre sur tout le Domaines	
3	Parc National de la Salonga	Eléphant de forêt, Bonobo et Paon Congolais	3600000	Présence des Kitawalistes et Yaelima, difficulté d'accès et de déploiement des équipes, Braconnages armé et piégeages, Insuffisance des infrastructures de surveillance et touristique	Adapter la gestion tout en considérant la présence des Kitawalistes et Yaelima ; Sensibiliser Kitawalistes et Yaelima pour leurs sortie volontaires.	
					Matérialiser les limites conflictuelles (PAG à évaluer et actualisé), Développer les infrastructures de surveillance et touristique	
4	Parc National de KahuziBiega	Gorille de plaine de l'Est, Chimpanzé et Eléphant	585940	Braconnage	Intensifier la surveillance ; Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN	Études sur le dépérissement des bambous
				Exploitation artisanale des minéraux,	Répondre à toutes les mesures correctives de l'UNESCO	
				Exploitation des bambous, Carbonisation, Envahissement du couloir écologique	Finaliser la révision du PAG	
				Dépérissement des bambous		
5	Réserve de faune à Okapis	Okapi, éléphant, Paon congolais, Chimpanzé,	1 384.674	Expansion et développement des agglomérations	Mettre en place des mesures de lutte contre l'exploitation minière semi	Mettre en place un mécanisme de contrôle migratoire,

		Gorille de plaine de l'Est et territoires traditionnels des autochtones pygmées et bantous		et artisanal et forestière dans la Réserve, PAG à actualiser	Répondre à toutes les mesures correctives de l'UNESCO
			Exploitation minière (semi-industrielle)	Collaborer à la mise en place des mesures de désengagement les groupes armés Matérialisation de limites conflictuelles (nord, sud, Ouest) ; Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN	
			Exploitation forestière	Arrêter l'expansion des agglomérations	
			Groupes armés		

Tableau n°4 : Aires protégées bénéficiant des appuis assez importants des partenaires

N°	AIRES PROTEGEES	CIBLES ET/OU RECHESSE FAUNIQUE	SUPERFICIE (ha)	DEFIS MAJEURS/PROBLEMES	PRIORITES	
					Court terme	Long terme
6	Parc national des Kundelungu	Grand Koudou, et Antilope noire, Impala de Katanga et Cob de vardon	250248	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution sensible de la faune sauvage, - Exploitation du sable - Feu de brousse ; - présence des groupes armés (Kata-katanga) 	<p>Opérationnaliser tous les postes de patrouilles</p> <p>Elaborer le PAG ; ; Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN</p>	Réintroduction de la faune sauvage
7	Parc national de Lomami	Bonobo, singes Lesula, Eléphant et Okapi,	881718	Difficulté d'accès et de déploiement des équipes, poches des groupes armés, conflit de compétence pour la gestion de la zone tampon, pêche illicite.	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre la nouvelle stratégie de Surveillance du site, - Finaliser le Plan de Gestion de la zone tampon ; - Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN 	

8	Parc national de l'Upemba	Eléphant, Zèbre, Hippopotame, Buflle, Antilope rouanne ou antilope cheval, Cobe de lechwe et forêt de Miombo	991.498	<ul style="list-style-type: none"> - Diminution sensible de la faune sauvage - Conflits homme-éléphants - Pêche non durable dans le lac Upemba - Feu de brousse - Conflit Homme -faune (éléphants) ; - Présence des groupes armés (Kata Katanga) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des mesures de gestion et de protection des grandes pistes éléphants. - Accompagnement des communautés dans la pêche durable - Développer les infrastructures administratives et de surveillance ; - Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN 	Réintroduction de la faune sauvage
9	Réserve forestière de Lomako-Yokokala	Bonobo, Eléphant Bongo et Paon Congolais	360.188	Présence des campements des Kitawalistes, Forte dépendance des communautés aux ressources naturelles	<p>Accompagner la sortie Volontaire des Kitawalistes</p> <p>Poursuivre les actions de promotion touristiques</p> <p>Promouvoir les crédits Bonobo</p>	
10	Domaine de chasse de Bili-Uéré	Chimpanzé, Eléphant, antilope Bongo, Buflle et Okapi	2268966	Forte exploitation minière artisanale et semi-industrielle, présences groupes armés (LRA, Seleka, Anti-baraka, transhumants armés (Mbororo)	Evacuer les groupes armés et les éleveurs Mbororo ; Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN	
					Maitriser l'exploitation minière (Plan d'utilisation des terres)	
					Gérer les conflits homme faune	

11	Réserve naturelle d'Itombwe	Gorille de plaine, chimpanzé et buffle	569.501	Poches des groupés armés, présence des éleveurs, transhumance, exploitation minière	Mise en œuvre de plan d'aménagement et de gestion ; Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN	
12	Réserve naturelle du triangle de la Ngiri	Eléphant, Chimpanzé, et diversités d'oiseaux	519.596	Emergence de l'exploitation forestière, pêche incontrôlée, difficulté d'accès	- Révision du plan d'Aménagement gestion - Encourager la mobilisation des partenaires	
13	Réserve de biosphère de Yangambi		229.530	Exploitation du bois, carbonisation, chasse.	Collaborer au règlement de conflit entre les parties prenantes	
14	Réserve biosphère de Luki	Tola, Milicia excelsa, peuplement Limba et savanes mis en défens	33.567	Exploitation du bois, carbonisation, extension des enclaves, conflit entre les parties prenantes (INERA, MAB et communautés)	Contrôler les enclaves Mettre en place un cadre organique adéquat Développer les alternatives à l'énergie bois Consolider la conservation communautaire	
15	Réserve de faune de Kabobo.	Chimpanzé	146931	Conflits homme-faune (éléphants) suite à l'occupation du couloir par les communautés, quelques sites localisés d'exploitation minière, pêche incontrôlée dans le lac Tanganyika	Elaborer le PAG Limiter l'AP Promouvoir la pêche durable	

16	Réserve communautaire des bonobos d'Iyondji	Bonobo, Bongo et Buffle de forêt	102224	Faible capacité opérationnelle, Chasse incontrôlée	Elaborer le Plan d'aménagement et gestion à mettre en œuvre	
17	Réserve scientifique de la Luo	Bonobo	47.654	Conflits avec les communautés, pression de la chasse incontrôlée	Plan d'utilisation des terres - Poursuite mise en œuvre de plan d'affaire	
					- Finaliser le Plan d'aménagement et de gestion	

Tableau n°5 : Aires protégées bénéficiant des appuis ponctuels

N°	AIRES PROTEGEES	CIBLES ET/OU RECHESSE FAUNIQUE	SUPERFICIE (ha)	DEFIS MAJEURS/PROBLEMES	PRIORITES	
					Court terme	Long terme
18	Réserve TumbaLediima	Eléphant et Bonobo	741177	Superposition avec les concessions forestières conduisant à une gestion conflictuelle, conflit avec les communautés sur utilisation ressources, accès difficile	Mettre à jour l'état de superposition des titres (AP et Concessions forestières) Formaliser un cadre institutionnel de concertation avec les parties prenantes	
19	Parc national de la Maïko	Eléphant, Gorille de plaine, Chimpanzé, Paon congolais et Okapi	1044996	Difficulté de déploiement des équipes, présence des groupes divers armés, exploitation aurifère et d'autres minerais (Colombo tantalite, cassitérite ...)	Rendre opérationnels tous les PP dans les 3 Secteurs du parc ; Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN - Collaborer à la mise en place des mesures de désengagement des bandes armées dans le Secteur Sud Actualiser le PAG	
20	Réserve naturelle des mangroves	Tortue Marine, hippopotame, Lamantins et forêts des Mangroves	52333	Pollution, destruction des mangroves, envahissement par installation des portuaires privés, Erosion côtière, Absence de l'application de la loi dans la zone maritime	- Elaborer le PAG - Restaurer les Mangroves	
21	Domaine de chasse de BomboLumene	Buffle, Hippopotame, Cocifa (oiseau rare)	250 .505	Envahissements humains, contestation des limites, désaffection d'une partie au profit des fermiers agricoles, conflit de compétence, rareté des faunes sauvages, carbonisation	- Elaborer le PAG /Zonage - Renforcement des effectifs par recrutement des nouvelles unités : à échelonner	

					- Évacuation des concessions agricoles dans la zone intégrale	
22	Réserve scientifique de Mabali.	Loup, Boa, antilope, hippopotame, crocodile, singe	2346	Conflits avec les communautés, pression de la chasse incontrôlée	- Plan d'utilisation de terres,	
23	Réserve naturelle bonobo de Kokolopori	Bonobo	371274	Conflits de gestion entre les parties prenantes, accès difficile	- Zonage des terres, clarification de la gestion de la réserve (hégémonie et dispute politique	

Tableau n°6 : Aires protégées sans appuis des partenaires

N°	AIRES PROTEGEES	CIBLES ET/OU RECHESSE FAUNIQUE	SUPERFICIE (ha)	DEFIS MAJEURS/PROBLEMES	PRIORITE	
					Court terme	Long terme
24	Domaine de chasse de Mangai	Hippopotame, Buffle	1192883	Envahissements humains (urbanisation), exploitation forestière, conflits de compétences, agriculture itinérante sur brulis, gestion des bancs des sables conflictuels.	Mettre en œuvre le PAG : mobilisation des fonds	
25	Domaine de chasse de Luama Kivu	Chimpanzé, Hippopotame et Eléphant	201477	Envahissements par l'exploitation minière et du bois, transhumance, poches des groupes armés	- Évacuation des creuseurs artisanaux d'or ;	
26	Domaine de chasse de Lac Tshangalele	Oiseaux	39772	Conflit latent des parties prenantes pour la gestion	- Renforcement de la surveillance : - Règlement de conflit avec les pêcheurs	
27	Domaine de chasse de la Basse Kando	Hippopotame	58951	Occupation par les sociétés minières	- Maintenir, conserver les hippopotames et les habitats tout en identifiant les éléments clés à considérés - Mettre en place des mesures de gestion d'urgence	

28	Domaine de chasse de la Bushimaie	Buffle, Antilope Rouanne, Hippopotame	264417	Envahissements humains, exploitations minière artisanale, agriculture, conflit des compétences Envahissements humains, exploitations minière artisanale, agriculture, conflit des Compétences	Elaborer programme de Réhabilitation : effectifs, sensibilisation, lobbying partenaire : - Plan d'utilisation des terres /Zonage	
29	Domaine et réserve de chasse de SwaKibula	Eléphant, Hippopotame, Buffle	729081	Braconnage sévère, inadéquation des limites par rapport aux textes légaux, conflit des compétences avec l'Administration, feu de brousse incontrôlé, exploitation minière artisanale	- Plan de réhabilitation : zonages, effectifs d'éco gardes	
30	Réserve de chasse Rubi-Télé	Okapi, Chimpanzé	1120928	Exploitation minière, exploitation du bois, chasse incontrôlée	- Lobbying pour un appui des partenaires à identifier Renforcement de l'unité de gestion par l'affectation des nouvelles unités	
31	Réserve zoologique et forestière dans la région des Monts Homas (Mont HOYO)	Chimpanzé, Okapi et les grottes de chauve-souris	31401	Forte présence des groupés armés, exploitation du bois	- Opération militaire de sécurisation - Réévaluation des limites ; Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN	
32	Parc de la N'sele		3417	Spoliations, infrastructures vétustes et insuffisantes	- Lobbying pour la récupération des certaines zones inoccupées - Mettre en place des mesures de gestion d'urgence	

33	Réserve naturelle de Ngandja	Chimpanzé	260714	Poches des groupes armés	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en application effective le Décret N°15/012 portant création du CorPPN 	
34	Réserve naturelle de Tayna	Gorille	89292	Conflits de gestion entre les parties prenantes (terriens et gestionnaires) avec conséquence la paralysie de gestion, poches des groupes armés	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement de conflit de Gestion RGT et Hydraulique sans frontière (HYFRO) ; promouvoir la gouvernance communautaire. 	
35	Domaine de chasse Luama De Katanga	Chimpanzé	230605	Envahissements par l'exploitation minière et du bois, transhumance, poches des groupes armés	<ul style="list-style-type: none"> - Lever la confusion sur la location du site sur base de shape files produit par CAMI ; promouvoir la gestion paysagère en intégrant le site dans le PAG de réserve naturelle de Kabobo 	
36	Réserve de biosphère de Lufira		69544	Exploitation du bois, carbonisation, conflit entre les parties prenantes (INERA, MAB et communautés)	<ul style="list-style-type: none"> - Clarification des responsabilités des parties prenantes - Zonage des terres 	

Tableau n°7 : Aires protégées non opérationnelles (sans personnel ICCN pour gérer)

N°	AIRES PROTEGEES	CIBLES ET/OU RECHESSE FAUNIQUE	SUPERFICIE (ha)	DEFIS MAJEURS/PROBLEMES	PRIORITES	
					Court terme	Long terme
37	Réserve naturelle du Sankuru	Bonobo	2652291	Conflit de compétence entre les parties prenantes	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de l'unité de gestion - Matérialisation des limites, <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la gouvernance communautaire- - Négociations avec les communautés locales 	Règlement des différends avec les communautés locales
38	Domaine de chasse d'Oshwe	Bonobo et Eléphant	1684488	Manque des ressources humaines, matériel et financières.	<ul style="list-style-type: none"> - - Inventaires des ressources fauniques et floristiques 	-Matérialisation des limites
39	Domaine des Mwene Kay	Antilope Rouanne et Cobe défassa	5083	Manque des ressources humaines, matériel et financières.	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser l'appui des autorités coutumières en attendant - L'installation de l'ICCN 	Matérialisation des limites
	Domaine de Mwene Musoma	Antilope Rouanne et Cobe défassa	12111	Manque des ressources humaines, matériel et financières.	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser l'appui des autorités coutumières en attendant - L'installation de l'ICCN 	- Matérialisation des limites

47	Réserve de faune du Bomu	Chimpanzé et Eléphant	1066711	Manque des ressources humaines, matériel et financières.	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaires des ressources fauniques et floristiques - Promouvoir l'approche paysagère à l'intégrant dans la gestion du Domaine de Chasse de Bili-Uére 	
----	--------------------------	-----------------------	---------	--	---	--

41						
42	Domaine de Chasse de Gungu	Buffle	136809	Manque des ressources humaines, matériel et financières.	- Inventaires des ressources fauniques et floristiques	- Matérialisation des limites
43	Refuge éléphants à en de territoire Kaniama	Eléphant, Antilope Rouanne et Buffle	137774	Manque des ressources humaines, matériel et financières.	- Inventaires des ressources fauniques et floristiques	- Matérialisation des limites
44	Domaine de chasse réservée de Lubudi-Sampwe		1413913	Manque des ressources humaines, matériel et financières.	- Inventaires des ressources fauniques et floristiques	- Matérialisation des limites
45	Réserve intégrale de chasse de Tshikamba	Antilope Sable, Antilope rouanne,		Manque des ressources humaines, matériel et financières.	- Inventaires des ressources fauniques et floristiques	- Matérialisation des limites
46	Réserve totale de chasse de Gungu	Buffle	222477	Manque des ressources humaines, matériel et financières.	- Inventaires des ressources fauniques et floristiques - Promouvoir l'approche Paysagère à l'intégrant dans la gestion du Domaine de chasse et réserve à Hippopotame de Mangai	- Matérialisation des limites - Matérialisation des limites -

Tableau n°8 : Jardins Botaniques et Zoologiques (Aires protégées ex situ)

N°	AIRES PROTEGEES	CIBLES ET/OU RECHESSE FAUNIQUE	SUPERFICIE (ha)	DEFIS MAJEURS/PROBLEMES	PRIORITES	
					Court terme	Long terme
1	Jardin botanique d'Eala	Collections de plantes (vivantes et mortes)	371000	Carbonisation, conflit avec le village BATOYI	- Asseoir le dispositif de contrôle - Réhabiliter les infrastructures touristiques	
2	Jardin botanique de Kisantu	Collections de plantes (vivantes et mortes) -Pépinières	225000	Conflit latent entre ICCN et l'Evêché, incursion pour la collecte du bois de chauffe	- Finalisation de plan d'aménagement et gestion	
3	Jardin botanique de Lubumbashi	Collection des plantes variées -Pépinières	8	Spoliations, absence d'introduction des nouvelles espèces, nomenclature non actualisée (APG), site non cartographié	- Recherche d'un partenaire financier d'appui	
4	Jardin botanique de Kinshasa	Collections de plantes vivantes	7	Absence d'introduction des nouvelles espèces, nomenclature non actualisée (APG), site non cartographié	- Cartographie du site - Renouvellement des listes de la collection vivante	
5	Jardin zoologique Kinshasa	Collections animales vivantes	8	Spoliations, conflits entre ICCN et les occupants des zones de recul, vétusté des biotopes inappropriés, non repeuplement en espèces emblématiques, site non cartographié	- Aménagement générale et érection de clôture et de sécurisation - Repeupler le site	
6	Jardin zoologique et botanique de Gbadolité	Collections animales vivantes et mortes	300	Partie zoologique presque non	- Consolidation de l'évacuation des irréguliers de 2020	

				opérationnelle, envahissements par les populations humaines, site non cartographié, nomenclature non actualisée (APG)	- Repeupler le site -	
7	Jardin zoologique de Lubumbashi	Collections animales vivantes et mortes	20	Spoliations, absence d'introduction des nouvelles espèces, nomenclature non actualisée (APG), site non cartographié		
8	Jardin zoologique de Kisangani	Collections animales vivantes	84	Envahissement par les populations humaines, érosion de la plage, insécurité due aux incursions des inciviques, absence des espèces emblématiques	- Évacuations de tous les spoliateurs - Lutter contre l'érosion de la plage (long de la rivière Tshopo) - Repeupler le site	

5. EVALUATION DES PRESSIONS ET MENACES

5.1. Pressions et menaces majeures

Comme l'illustrent les données présentées ci-dessus, toutes les aires protégées de la République Démocratique du Congo subissent des pressions considérables, issues de sources diverses. Les principales menaces identifiées comprennent le braconnage, les activités anthropiques entraînant une conversion des usages des terres, les feux de brousse, la surexploitation des ressources végétales ainsi que la pollution. A ceci s'ajoute l'insécurité et ses corollaires.

La variabilité de l'importance de cette pression, dépend de plusieurs facteurs :

- Dans les AP où il ne reste plus que très peu d'animaux, le braconnage est faible probablement parce qu'il n'y a plus rien à y chasser ;
- Dans les AP où la surveillance est faible, le braconnage est peu détecté.

En général, les personnes en cause sont les militaires, les bandes armées, ou les populations locales et les mesures prises pour réduire cette pression reposent grandement sur une surveillance accrue des zones les plus sensibles, la sensibilisation des communautés locales, puis le lobbying auprès des autorités du pays.

Les évaluations des RAPPAM (op.cit.)¹³ en 2014 indiquaient à titre illustratif que ;

- Le Parc National de Virunga (PNVi) était exposé au braconnage, à la conversion de l'utilisation des terres, à l'exploitation des ressources végétales, aux feux de brousse, à la pression démographique,
- Le Parc National de la Salonga (PNS) subissait ; le braconnage, la conversion de l'utilisation des terres, une faible exploitation des ressources végétales,
- Le dernier rapport des évaluations IMET⁴ de 2023 au PNS indique une baisse de la chasse d'animaux terrestres et la chasse d'Eléphant pour les ivoires.

La présence des groupes armés constitue un des maux majeurs qui affectent le bon déroulement des activités des conservations, la survie des espèces et leurs habitats, jusqu'aux sacrifices des vies des éco-gardes . Des rapports des activités des années passées dans certains sites du patrimoine mondial ont fait mentions des cas illustratifs.

Tableau 9 . Exemple illustratif des décès des éco-gardes au Parc National des Virunga.

Période	Zone/secteur du Parc	Nombre des morts	
2020 – 2021	Kabuhendo	Cinq (5)	
	Chanika	Six (6)	
	kibhandya	Dix (10)	
	Kaho	Huit (8)	
2019- 2020	Bukima	Trois (3)	

¹³ RAPPAM-RDC : Parcs et réserves de la République Démocratique du Congo. Evaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées

Total de 2019 à 2021	32	
----------------------	----	--

5.2. Suspension ou Arrêt des activités de conservation

Au fait, sans aborder les statistiques des pertes en équipements qui n'est pas l'objectif de ce travail , il sied de noter que le fonctionnement des aires protégées a connu des moments d'arrêts des activités qui sont liés aux diverses circonstances de contexte dans le pays et ou dans les provinces.

Les grandes périodes de guerre/conflit après les années 1980 peuvent être circonscrites comme suite tenant compte des impacts générés et qui ont été à la base de la paralysie les activités des aires protégées avec des pertes humaines, matériels et de la biodiversité qui reste complexe à quantifier. Il s'agit principalement des périodes de temps ci-dessous décrits :

- 1980-1995 : affaiblissement de Maréchal Mobutu assorti de violences et fragilité des structures étatiques¹⁴
- 1996-1997 : Renversement de Maréchal Mobutu et apparition de l'AFDL avec Laurent Désirés Kabila¹⁵
- 1998-2003 : Conflit régional étendu sur le sol de la RDC avec des nombreux états africains impliqués¹⁶
- 1999-2003 : Guerre de l'Ituri assortie des violences, multiplication des milices (à caractères ethniques)¹⁷
- 2003-2006 : Une période de pacification (divers accords : Lusaka, Pretoria etc.) mais avec des nombreux foyers d' insécurité persistent surtout au Nord et Sud Kivu et en Ituri, au Kasaï²¹ qui ont conduit à :
 - Arrêt de tous les projets de développement intégrés avec comme conséquences des arrêts des emplois (plus de 10.000 emplois actifs) : Chocolaterie, Savonnerie ;
 - Fermeture de 4 sites touristiques au Parc des Virunga à savoir : 1) Gikeli (18lits) ;2) Nyiragongo, 3) Rumangabo (11lits), 4) Bukima avec comme manque à gagner de tous les revenus conséquents ;
 - Arrêt de tous les petits métiers en symbiose au tourisme : plusieurs centaines de guide au chômage.

6. EVALUATION DE L'EFFICACITE DE GESTION

6.1. Efficacité de gestion

¹⁴ F. Reyntjens, The Great African War: Congo and Regional Geopolitics, 1996–2006 (Cambridge Univ. Press, 2009) pp 102-143

¹⁵ Ibid., pp 45-64

¹⁶ Ibid., pp. 194–231

¹⁷ Human Rights Watch — Ituri: “Covered in Blood”: Ethnically Targeted Violence in Northern DRC (July 2003).

²¹ F. Reyntjens, Op.cit. pp. 232–279

Depuis 2016, l’Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN) a adopté l’outil IMET « Integrated Management Effectiveness Tool » pour le suivi de l’efficacité de gestion dans le réseau des AP de la RDC.

L’IMET est un outil mis en place par le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA), un projet de l’UE pour résoudre le problème d’acquisition des informations fiables d’aide à la décision (DSS – Decision Support System) et de l’organisation des informations disponibles, au sein des institutions nationales en charge de la conservation pour la gestion efficace des aires protégées.

Cependant, il faut noter que les évaluations IMET ne sont pas, dans tout le cas, régulièrement faite dans les aires protégées et cela ne facilite pas la détermination de la tendance.

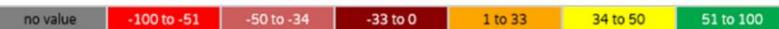
Dans le cadre du présent Diagnostic, nous capitalisons les données IMET collectées des 2016 à 2021. Durant cette période, et dans le cadre de suivi de l’efficacité de gestion, l’IMET n’ a été administré que dans 10 aires protégées de la RDC et à des rythmes non réguliers, qui se présente comme suit :

- 1) Parc national de la Salonga (PNS) : 5 évaluations réalisées, soit en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ;
- 2) Réserve de Faune de Lomako Yokokala (RFLY) : 3 évaluations en 2017, 2018 et 2021 ;
- 3) Parc National des Kahuzi-Biega (PNKB) : évalué en 2017 et 2018 ;
- 4) Parc National de Lomami (PNL) : évalué en 2017 et 2018 ;
- 5) Réserve Naturelle d’Itombwe (RNI) : évalué qu’une seule fois pour l’année 2017 ;
- 6) Réserve Naturelle de Triangle de la Ngiri (RNTN) : évalué qu’une seule fois en 2018 ;
- 7) Réserve de Faune à Okapis (RFO) : évalué qu’une seule fois en 2019 ;
- 8) Domaine de Chasse de Bili-Uere (DCBU) : évalué en 2019 ;
- 9) Réserve de Biosphère de Lukuru (RBL) : évalué en 2020 ;
- 10) Réserve Communautaire Ekolo ya Bonobos (RCEB) : évalué en 2021.

Dans le tableau 10 ci-après, sont présentés les résultats des dernières années d’évaluations de l’efficacité de gestion pour les 10 aires protégées sus évoquées.

Tableau 10. Les scores des évaluations IMET des aires protégées de la RDC

Protected area	Management context	Planning	Inputs	Process	Outputs	Outcomes	IMET index ↓
PNS	62.7	71.2	69.6	56.7	53.3	65.3	63.1
RFLY	63.5	64	53	51.2	47	63.5	57
PNKB	63.7	56.3	40.5	60.6	52.6	59.4	55.5
RFO	50.7	55.9	63.6	59	49	51.6	55
PNL	66.6	43.6	40.5	52.5	44	52.6	50
RBL	59.3	32.6	63.2	42.6	35.1	65.4	49.7
RCEB	64.9	63.5	58	53		57.9	49.6
PNM	52.5	60.6	22.2	41.6	33.9	55	44.3
B-Uere	48.4	35.3	31.9	27.6	33.8	54.9	38.7
PMM	52.7	23.1	19.8	26.4	41.8	52.5	36.1

Visualizations of values by categories :  no value, -100 to -51, -50 to -34, -33 to 0, 1 to 33, 34 to 50, 51 to 100

Source : Analyse croisée données IMET

Il ressort du tableau 10 ce qui suit :

- En termes de l'efficacité de gestion, 4 AP sur 10, dont 3 sites du patrimoine mondial (PNS, PNKB, et RFO), présentent un score adéquat (IMET Index). D'où, les aires protégées qui ne sont pas des biens du patrimoine mondial (sauf exception, comme le cas de la Réserve de Faune de Lomako Yokokala /RFLY) ne sont que moyennement efficaces en termes de gestion.
- Les sites du patrimoine mondial, bien qu'ils présentent un IMET Index satisfaisant, des sérieux problèmes s'observent dans certains aspects de gestion notamment dans le contexte de gestion et les Résultats/outputs (cas de la RFO). Les menaces, notamment l'exploitation minière, qui pèse fortement sur les valeurs de conservation, justifierait, entre autres, le contexte de gestion difficile à la Réserve de faune à Okapi (RFO). En effet, l'exploitation minière à la RFO est évaluée à -80% (Echelle de -100% à 0%) comme indique la figure ci-après.

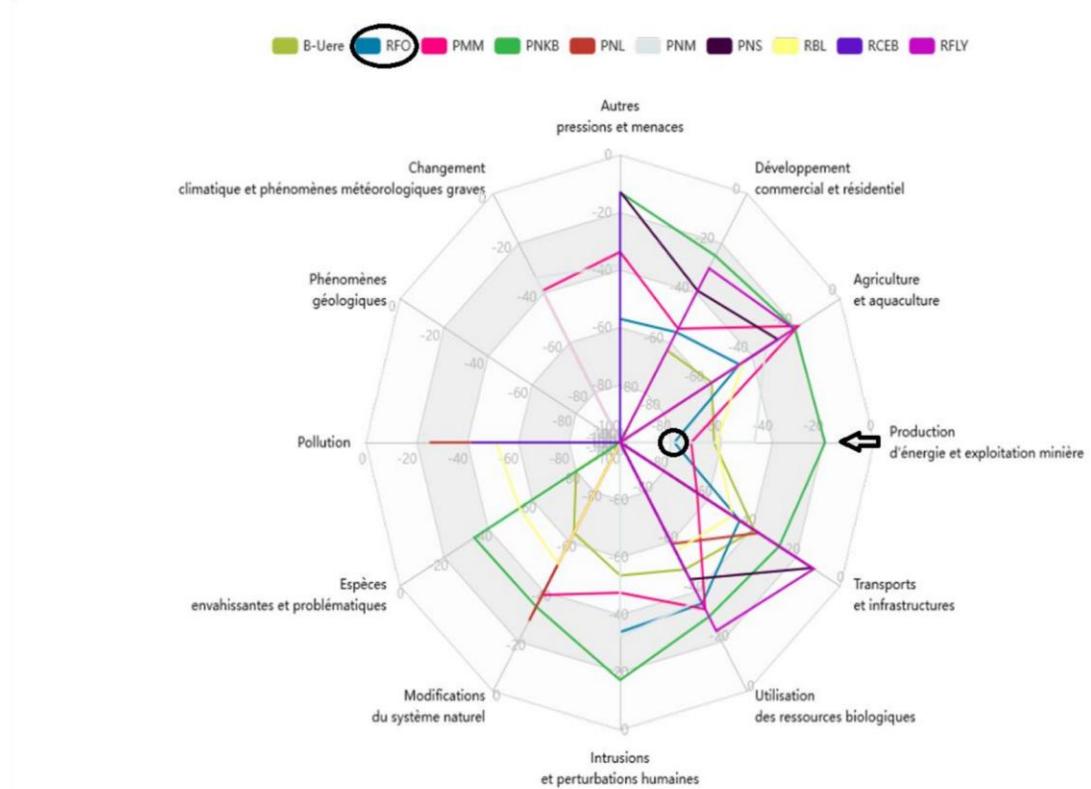


Figure 2. Image radar d'analyse croisée des menaces

- D'une façon globale, les écarts sont très observés au niveau de la planification, des intrants, et du processus (mis en œuvre des activités). En ce qui concerne la planification, la majorité des aires protégées ne disposent pas des outils techniques de gestion (Plan d'Aménagement et autres). Pour les intrants, un grand nombre n'a pas un budget sécurisé. Généralement le budget est sécurisé que pour les sites du patrimoine mondial et où on trouve un nombre adéquat en personnel, matériel et équipement. Cependant, le résultat (outputs) reste faible dans l'ensemble des aires protégées (même dans les sites du patrimoine mondial, cas de la RFO) (voir la fig.3. ci-après)

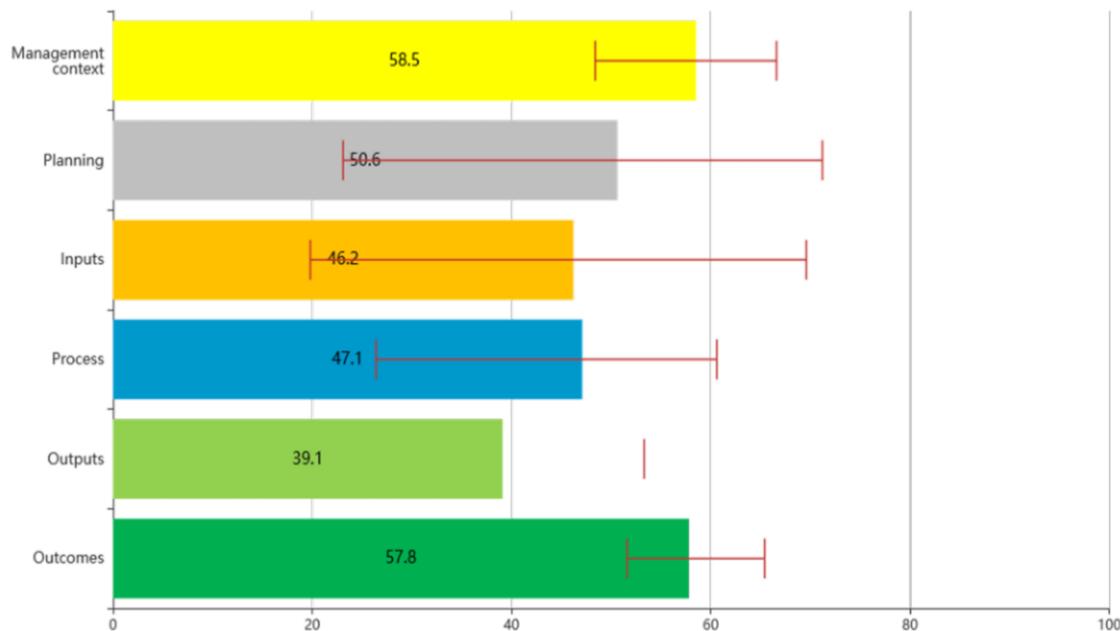


Figure 3. Moyennes et écart type des scores globaux IMET

6.2. Gouvernance

Contrairement à la gestion, qui est un ‘état de fait’ tendant vers les mesures de gestion efficace, la gouvernance est un ‘processus’ qui tend vers une bonne gouvernance. Si la grande question de la gestion est celle de savoir ‘ce qui doit être fait’, dans la gouvernance il est question de savoir qui décide de ce qui doit être fait’ ? Et comment

La gouvernance fait donc appel à des interactions entre les structures, les processus et les traditions qui déterminent comment le pouvoir et les responsabilités sont exercées, comment les décisions sont prises et si, et comment, les citoyens ou d’autres parties prenantes sont impliqués. En utilisant des mots moins élégants, mais peut-être plus clairs, la gouvernance relève de la prise de décisions et de l’assurance des conditions de leur mise en œuvre effective. C’est le processus de développement et d’exercice de l’autorité et de la responsabilité, à travers le temps.

La Commission Mondiale des Aires Protégées (CMAP) et UICN distinguent quatre principaux types de gouvernance dans la gestion des aires protégées et des aires conservées, en fonction des acteurs qui y prennent ou qui y ont pris les décisions fondamentales (par exemple, ceux qui les ont établies et ont déterminé leur objectif principal et leur mode de gestion) notamment :

- Type A. gouvernance par le gouvernement (à plusieurs niveaux et peut être en combinant divers agences) : i.e. gouvernance par un organisme de l’état à l’instar de l’ICCN pour la RDC, ou par une ONG à qui l’état a délégué le pouvoir par un contrat de gestion ;
- Type B. gouvernance partagée, en commun par divers détenteurs de droits et porteurs d’intérêts : i.e. gouvernance collaborative (divers degrés d’influence) ; conjointe ou cogestion (conseil de gestion pluraliste) ; et/ou transfrontalière (divers degrés de part et d’autre de frontières internationales) ;

- Type C. gouvernance par les peuples autochtones et /ou les communautés locales : i.e., aires et territoires conservés par des peuples autochtones ou des communautés locales – déclarées et gérées par ces peuples et communautés ;
- Type D. gouvernance par les acteurs privés : i.e. gouvernance par un propriétaire individuel (généralement les propriétaires fonciers) ; par des organisations sans but lucratif (ONG, universités, coopératives) ; par des organisations à but lucratif (particuliers ou sociétés).

Signalons que chacun de ces modes est jugé légitime et joue un rôle important pour la conservation, avec ses propres forces et faiblesses.

En République Démocratique du Congo, la grande majorité d'aires protégées jouissent de la Gouvernance par le Gouvernement où on observe deux cas : soit gouvernance par ICCN ou soit par des ONG à qui l'ICCN a délégué le pouvoir. Ce dernier cas où la gestion est déléguée à des ONG, concerne souvent les aires protégées des grandes valeurs de conservation (ex. la gestion du PNVi par la fondation Virunga, PNG par African Parks).

La gouvernance partagée s'observe dans certains grands sites (ex. ICCN et WWF pour la cogestion du PNS, ICCN et SZF pour la cogestion du PNL), mais généralement dans des sites moyens pour lesquels les accords de cogestion sont signés entre l'organisme en charge de gestion du réseau des aires protégées et les fondations ou organisations non-gouvernementales de droit congolais ou étranger.

La gouvernance par les peuples autochtones ou communautés locales est encore au début de son développement en RDC. Elle pourra prendre plus d'ampleur avec la création des Réserves communautaires et des aires protégées des peuples autochtones (APAC) ou autres types OECM /AMCE. Quelques exemples : Réserve naturelle de Tayna (RNT), Réserve naturelle des Bonobo de Koko Loporia, Réserve des primates de Kisimba Ikobo, Réserve communautaire Ekolo ya Bonobo, ...

Quant à la gouvernance par les acteurs privés, elle reste encore rare en RDC. Le cas le plus connu est celui du Parc de la vallée de la Nselé (PVNS).

Il faut noter que quel que soit le type de gouvernance mis en place dans une aire protégée, il est nécessaire de procéder à son évaluation afin d'être fixé si l'aire protégée avance vers l'atteinte de ses objectifs de conservation contenus dans le plan des gestion et d'aménagement si réellement, il en existe.

Dans la gestion des aires protégées, l'évaluation de la bonne gouvernance implique l'analyse de 4 criteriums essentiels à savoir : i) la légitimité et le droit à la parole ; ii) la participation des parties prenantes (gouvernements, communautés locales, propriétaires privés, ...) ; iii) la transparence et la responsabilité ; et iv) la capacité de réponse adaptative qui requiert l'accès à l'information.

En dépit de l'existence des plusieurs outils pour évaluer la gouvernance, notamment le SAGE, SAPA et autres, à l'heure actuelle, les AP de la RDC ne sont pas encore soumises à des évaluations rigoureuses de la gouvernance. Seules les évaluations de l'efficacité de gestion s'effectuent avec l'outil IMET qui n'est pas spécifique pour la l'évaluation de la bonne gouvernance bien qu'il intègre quelques indicateurs.

Pour une aire protégée, les performances réalisées dans l’efficacité de gestion (avec l’outil IMET) et dans la bonne gouvernance (avec SAGE ou autres) conduit à l’obtention du Label de la Liste Verte de l’UICN.

Le PNS pour lequel la tendance de l’efficacité de gestion est positive, le score IMET est passé de 41% à 61% après 6 évaluations de l’année 2016 à 2021, est la première AP de la RDC à manifester son désir d’être accompagné pour l’obtention du Label de l’aire protégée de la Liste Verte de l’UICN.

7. DIAGNOSTIC INTÉGRÉ

7.1. Analyse SWOT des aires protégées par catégorie

Le concept de diagnostic intégré (appliqué aux APs) qui s'appuie sur une approche systémique et interdisciplinaire constitue le fondement théorique du diagnostic intégré. Cette approche considère un parc ou une réserve apparentée comme un système très complexe ou interagissent diverses dimensions (socio-économique, écologiques, culturelles, sécuritaires ...). Deux chercheurs ont développé tous deux une approche qui est issue de la pensée systémique : Selon Morin ¹⁸Edgar (1977), pour comprendre les réalités d'une manière globale, il faut souligner l'interdépendance des composantes afin de comprendre les réalités de terrain.

C'est dans cette même perspective que Hollding ¹⁹(1973) a démontré que la stabilité d'un système écologique, un parc ou réserve, reste sous la dépendance de sa capacité à intégrer les interactions de l'homme, économiques, écologiques etc. En effet, ce diagnostic dit intégré permet de recommander une vision cohérente des facteurs internes et externes qui influencent aussi bien la gestion des APs.

De ce fait, l'analyse AFOM ci-dessus décrit est un outil méthodologique qui permet de structurer ce diagnostic, d'identifier les atouts, les faiblesses internes, les opportunités les menaces externes afin de prendre des décisions et développer une stratégie de gestion durable.

Le diagnostic intégré fait une analyse AFOM détaillée qui décrit les atouts, faiblesses, opportunités et menaces des aires protégées de la RDC. Le tableau 8 ci-dessous nous donne l'essentiel de ces points suivant les catégories d'appui des AP.

¹⁸ La méthode, la nature de la nature 1977, pp416

¹⁹ Hollding C.S. 1973 Resilience and Stability of Ecological Systems, pp1-25

Tableau n°11 : Matrice AFOM

		Atouts	Faiblesses	Opportunités	Menaces
1	Aires Protégées avec appui permanent	<ul style="list-style-type: none"> • Bénéficiaire des appuis techniques et financiers soutenu, des partenaires Personnel quasi qualifié, relativement mieux pris en charge et en nombre plus aux moins suffisant, • Usage des outils recommandés de gestion : 	<ul style="list-style-type: none"> • Persistance des groupes armés, Patrimoine mondial de l'UNESCO en péril, sauf Parc national de Salonga retiré de la liste en péril en date du 19Juillet 2021(https://www.wwfdrc.org) Braconnage armés et piégeages, Matérialisation des limites 	<ul style="list-style-type: none"> • Garantie des appuis techniques et financiers réguliers et permanents pour planification à long terme • Renforcement institutionnelle potentielle et de compétences par un apport d'une expertise internationale 	<ul style="list-style-type: none"> • Dépendance excessive aux financements des partenaires avec potentiels de risque de suspension des activités en cas de conflit politiques Effort des pérennités et de durabilité en cas de persistance des conflits armés
		<ul style="list-style-type: none"> • Plan d'aménagement et de gestion /Plan d'affaires Evaluation du système d'efficacité de gestion régulière avec l'outil IMET, Correction des mesures correctives de l'UNESCO atteint ou sur le point d'atteindre, 	<ul style="list-style-type: none"> • Exploitations minière et forestière, • Contestation des limites par les communautés locales, • Faibles relation Parc et population riveraine ; 	<ul style="list-style-type: none"> • Visibilité internationale de ces aires protégées pour mobilisation des fonds additionnels • Développement de plusieurs programmes de gestion alignés sur les stratégies nationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Volatilités des financements internationaux suites aux changements des priorités mondiales de bailleurs • Réduction du pouvoir et des prérogatives l'ICCN

		et Patrouilles régulières	<ul style="list-style-type: none"> • Conflit homme faune • Matérialisation des limites 		dans la gouvernance de l'AP
2	Aires Protégées avec appui non durable	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et financier disponible mais non durable, • Existences des Textes de création légaux • Présence d'un minimum de personnel et mise en œuvre des quelques activités <ul style="list-style-type: none"> • Mise en exécution de quelques outils de gestion de l'AP 	1 <ul style="list-style-type: none"> • Pression anthropique (Feu de brousse, Pêche non durable, Exploitation illégale des bois de chauffe et d'œuvre,) 2 <ul style="list-style-type: none"> • Transhumance, et établissement des éleveurs, • 3 .Groupes Armées (Braconnage armé, Exploitation minière, Groupes armés,) • Faible connaissance de la biodiversité • Absence du suivi de la dynamique de la biodiversité • Matérialisation des limites 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement temporaire des capacités ; • Visibilité accrue qui attirant l'attention des nouveaux partenariats ; • Ouverture potentielle à la mobilisation des ressources supplémentaires (servir des preuves d'obtenir d'autres financements). 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion et contrôle partielles de site non basé sur les priorités liés aux vrais défis • Gestion opportunité stique ciblé sur le cout terme • Garantie de la pérennité de la biodiversité

3	Aires Protégées avec appui ponctuel	<ul style="list-style-type: none"> Appui technique et financement discontinu, Textes légaux de création, Présence d'un personnel de l'ICCN dédié à la protection et gestion des APs, 	<ul style="list-style-type: none"> Présence des bandes armes, Absence des outils des gestions, Superposition des certains APs conduisant à une gestion conflictuelle, Accès difficile, manque d'équipement et infrastructure de base nécessaire, Collaboration difficile voire inexistante avec les communautés locales, <ul style="list-style-type: none"> Faible connaissance de la biodiversité Absence du suivi de la dynamique de la biodiversité Matérialisation des limites 	<ul style="list-style-type: none"> Immédiat des capacités (matériels, infrastructures...) ; Consolidation de lobbying nouveaux partenariats Augmentation de la communication <ul style="list-style-type: none"> Appui aux activités essentiels pour la gestion des AP 	<ul style="list-style-type: none"> Gestion ne tenant pas en compte plan opérationnel Actions non ciblées sur les défis mais alignés sur les petits fonds Emergences des expectations suscitant le non réceptivités des CLs <ul style="list-style-type: none"> Pas de garantie de la pérennité de la biodiversité Intense circulation illicite des armes et petit calibre ainsi que les munitions
			<ul style="list-style-type: none"> Personnel insuffisant, moins qualifié et mal traité 		

4	Aires Protégées sans appui	<ul style="list-style-type: none"> • Existence des Textes légaux de création, • Biodiversité existante, • Présence d'un personnel de l'ICCN, • Mis en œuvre minimales des quelques activités, 	<ul style="list-style-type: none"> • Absence des partenaires techniques et financiers, Pression anthropique accrue (Exploitations minières, Exploitation du bois, carbonisation, Conflit entre les parties prenantes (INERA, MAB et communautés), Spoliations de l'espace), • Infrastructures vétustes et insuffisantes • Insuffisant du personnel • Faible connaissance de la biodiversité • Absence du suivi de la dynamique de la biodiversité • Matérialisation des limites 	<ul style="list-style-type: none"> • Potentiel existante pour la conservation 	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrité de sites affectés : violation volontaire • Désintérêt de bailleurs • Mauvaise perception des ICCN face aux CL et autres organisations locales de conservation • Absence de suivi et évaluation de la biodiversité • Activité intense des groupes armés • Intense circulation des armes légères et petits calibres
---	----------------------------	---	---	--	--

5	Jardin Botanique et Zoologique	<ul style="list-style-type: none"> Biodiversité / collections vivantes et morte riches Existence des textes légaux de création 	<ul style="list-style-type: none"> Insuffisance du Personnel qualifié Manque d'opportunité d'approche innovante (personnel, équipement vieillissante et vétuste) <ul style="list-style-type: none"> Insuffisance d'appui financier Matérialisation des limites 	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel d'éducation environnementale, sensibilisation du public et la recherche scientifique appliquée Promotion de l'image de la RDC (pays importante diversité biologique, renforçant la fierté nationale et attrait touristique. Potentiel revenus internes à ICCN 	<ul style="list-style-type: none"> Absence de financement et dégradation des infrastructures Perte de compétences ou fuite vers d'autres structures offrantes faible capacité de mobilisation des financements Spoliation des limites et perte d'intégrité de sites
6	Aires Protégées sans présence du personnel de l'ICCN	<ul style="list-style-type: none"> Existence des textes légaux de création, Présence de la biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> Aires protégées complètement abandonnées Matérialisation des limites 	<ul style="list-style-type: none"> Possibilité des partenariats ; <ul style="list-style-type: none"> Volonté manifeste des participations locales à la gestion ; Mise en place de micro initiative 	<ul style="list-style-type: none"> Spoliation des limites et perte d'intégrité de sites Matérialisation des limites Menace sur la biodiversité Activité intense des groupes armés Intense circulation des armes légères et petits calibres Absence des inventaires

7.2. Faiblesses

- Insuffisance des moyens financiers

L'ICCN depuis plusieurs décennies a été caractérisé par une insuffisance des moyens financiers pour faire fonctionner le réseau des aires protégées. Cette insuffisance très caractérisée depuis les années 1980 avec la crise a été manifestée à travers des faiblesses structurelles des ressources budgétaires et des financements extérieurs alloués à la gestion des aires protégées.

Elle se traduit par une incapacité de faire face, d'une manière durable, aux principaux coûts essentiels de fonctionnement, à savoir, les salaires, la logistique, la maintenance des infrastructures, la surveillance, la recherche, le suivi écologique, etc. Bien plus l'ICCN incapable d'investir dans les activités de conservation, de développement communautaire ni de valorisation des sites touristiques.

Cette insuffisance des moyens financiers (voir Tab.9. Matrice AFOM) constitue une contrainte majeure affectant la performance des aires protégées. Ce qui justifie une dépendance vis-à-vis des financements des partenaires extérieurs au regard des faibles revenus propres à l'Institut, consécutive à la crise mondiale d'une part, mais d'autre part, à la détérioration du contexte de gestion des parcs nationaux et réserve qui deviennent des bastions des divers groupes armés et milices rebelles.

Outre le manque des budgets d'investissement, l'insuffisance se manifeste également au niveau limitation de budget de fonctionnement et du manque de fonds pour assurer la conservation des sites ex situ d'une part et le maintien des collections vivantes des jardins zoologiques et botaniques qui furent abandonnées depuis plus d'une trentaine d'années et incapable de renouveler même son personnel technique, d'autre part

Ce dernier est voué à perdre les cadres compétents dont bon nombre préfèrent se faire recruter par les ONGs partenaires et autres à travers le pays. Pouvons-nous la qualifié de systémique car liée à la combinaison de financement dérisoire, une quasi inexistence d'une autonomie de gestion et d'un appui non durable de bon nombre des partenaires.

Néanmoins, face à ce marasme, l'ICCN avait initié une étude entre 2016 et 2018 à travers un Projet financé par la Banque Mondiale et cette étude a estimé les besoins des aires protégées à environs 40 et 44 millions USD par an (Réf). Dans cette nouvelle dynamique de gestion des aires protégées, l'ICCN va faire recours aux partenaires techniques et financiers (Accords Bilatéraux, accord multilatéraux, Protocoles de collaboration d'appui à la Gestion par les ONGs Internationales), à la mobilisation des financement interne (Service écosystémique notamment l'Ecotourisme), afin de couvrir les besoins qui s'imposent²⁰ (World Bank).

Il est a indiqué que cette estimation budgétaire est largement inférieur aux besoins de financements des réseaux des financements des AP en RDC.

- Présence des groupes armés
- Faible niveau de matérialisation des limites ;

²⁰ (World Bank approves Funds to Boost Biodiversity Protection in DRC 2013 pp 1-5)

- Pressions et menaces anthropiques : Exploitation minière ; chasse des animaux sauvages, exploitation forestière, feux de brousse, transhumances, la croissance démographique ...) ;
- Insuffisance du personnel ;
- Faible capacité opérationnelle des éco gardes (personnel de surveillance).

7.3. Opportunités d'extensions du Réseau

a. Couloir vert Kivu-Kinshasa

La signature du Décret N°25-01 portant création de l'aire protégée à vocation de Réserve communautaire « COULOIR VERT KIVU-KINSHASA » est une initiative ambitieuse visant à concilier la Conservation de la biodiversité, le Développement socio-économique et la lutte contre le changement climatique. Le couloir vert Kivu-Kinshasa est étalé sur une superficie de 544.270 Km².

La réserve vise à protéger plus de 100.000 km² de forêts primaires, 60. 000 km² de tourbières et cherche spécifiquement à atténuer les risques de déforestation posés par la reconstruction de la RN4 entre Beni et Kisangani qui traversera des forêts tropicales intactes et le site du patrimoine mondial de l'UNESCO, la réserve de faune à Okapis (RFO), Mont Oyo, Virunga, Maiko.

L'initiative vise également à catalyser une économie verte et à renforcer la sécurité alimentaire en RDC grâce à des projets de transformation agricole, de microfinance et d'énergie renouvelable, notamment par le biais d'incitations fiscales et de mesures visant à promouvoir le développement communautaire.

Comme déjà indiquer dans le document du projet (titre et page), il s'agit là d'innovations notables et de garanties potentielles pour les droits des communautés forestières, mais plusieurs défis et lacunes subsistent, notamment :

La nécessité d'un processus participatif : Jusqu'à présent, toutes les parties prenantes entre autre, les communautés locales, la société civile, le secteur privé ou même les autorités locales n'ont guère été consultées sur la création de la réserve, ce qui a conduit à un examen insuffisant du projet et à des spéculations sur ses véritables objectifs. Alors que l'article 4 du décret stipule explicitement que la réserve n'affecte pas les droits et usages préexistants et que les règles et décisions seront élaborées par le biais de consultations, la priorité doit maintenant être donnée à l'élaboration d'une feuille de route complète pour la mise en place d'une structure de gestion participative, assurant la cohérence avec les politiques et les réformes de gouvernance en cours, notamment en matière d'aménagement du territoire et de foresterie communautaire.

La gouvernance et le cadre institutionnel : la désignation de l'ICCN (Institut congolais pour la conservation de la nature) comme principal organe de gestion de la réserve soulève d'importantes questions quant à sa capacité et à son mandat. La région comprend non seulement des zones protégées, mais aussi des concessions forestières communautaires (CFCL), des terres agricoles et industrielles qui relèveraient de la compétence de différents ministères et gouvernements décentralisés. Bien qu'un organe interministériel et multipartite soit prévu et que le rôle clé de l'aménagement du territoire et des autorités locales soit reconnu, nous devons éviter de créer un modèle de gouvernance sous-développé et des systèmes administratifs parallèles qui pourraient aboutir à une prise de décision fragmentée et à des intérêts divergents.

Elaboration d'un modèle adapté aux besoins : la création de la réserve a nécessité un amendement à la loi n° 14/003 du 11 février 2014 introduisant le concept d'aire protégée gérée par la communauté. Il s'agit d'une mesure attendue depuis longtemps en RDC, car elle reconnaît le rôle vital des communautés locales et autochtones dans la conservation et marque une rupture avec le modèle de « conservation forteresse » qui prévaut dans la région. La transition vers un modèle axé sur les droits est préconisée depuis longtemps par les ONG environnementales et les organisations autochtones comme la voie la plus juste et la plus efficace pour permettre à la RDC de respecter ses engagements 30x30.

Toutefois, l'amendement juridique ne va pas assez loin dans la mesure où il ne spécifie pas les différents modèles de conservation basés sur les droits (par exemple, les forêts communautaires, les OECM/AMCE), ni n'aborde l'intersection avec d'autres processus tels que la réforme de la loi foncière et le développement de la politique forestière nationale. D'autres modifications de la loi sont nécessaires pour la réconcilier avec un projet de texte existant qui a déjà été présenté au Parlement et qui a été élaboré en consultation avec la société civile pour s'assurer qu'il est aussi holistique, solide et efficace que possible.

La réserve elle-même manque actuellement de mesures claires quant à son fonctionnement spécifique en tant que réserve communautaire. Une « réserve communautaire » implique une gestion et une gouvernance actives par les communautés locales, ce qui devra être abordé dans les différents manuels prévus à l'article 9.

Le Couloir Vert ne ressemble pas non plus à une zone protégée d'un point de vue strictement juridique. Bien qu'il y ait quelques garanties notables (voir ci-dessus), il y a toujours un manque de clarté et de restrictions sur les industries extractives (exploitation forestière, minière, etc.) ou des réglementations solides pour atteindre des objectifs spécifiques dans la protection des forêts et des tourbières de manière plus générale. Les processus de mise en œuvre des projets devront se conformer aux lois spécifiques et aux mesures des sauvegardes environnementales et sociales

Envisager des projets pilotes : parallèlement à l'élaboration du régime de gestion, il convient d'accorder la priorité aux investissements verts ciblés dans les forêts communautaires situées le long de la RN4 et dans d'autres localités stratégiques. Ces projets pilotes peuvent servir de terrains d'essai, permettant d'affiner le concept et de créer une dynamique et des effets multiplicateurs.

Le Couloir Vert pourrait représenter une opportunité significative pour la RDC de réaliser son rôle de « pays de solutions » aux crises du climat et de la biodiversité. Cependant, la réalisation de cette vision nécessite un engagement significatif avec toutes les parties prenantes, une structure de gouvernance cohérente et solide, et un accent plus fort sur les droits de l'homme.

Les acteurs de la société civile congolaise fourniront dans les prochains jours une analyse plus approfondie des opportunités, des risques et de ce qui doit se passer ensuite. Leur participation et leur suivi du projet seront essentiels pour garantir que le Couloir Vert tienne ses promesses en matière de protection de l'environnement et de développement communautaire. « Couloir Vert delivers on its promise of environmental protection and community development» (référence).

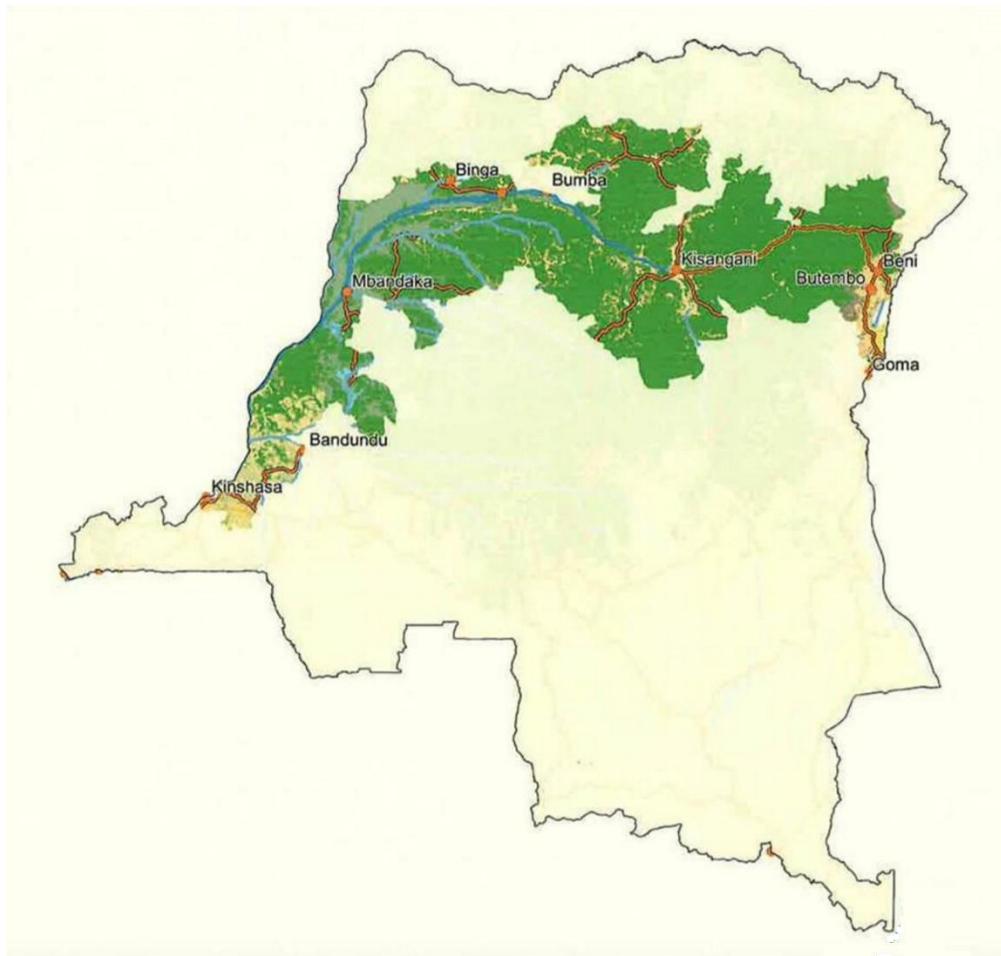


Fig n3, Carte l'Aire Protégée à Vocation communautaire « Couloir Vert Kivu-Kinshasa » (Source : Décret n°25/01 du 15 Janvier 2025)

b. Zones clés de la Biodiversité

La mise en œuvre de la recommandation ‘identification des zones clés de la biodiversité en RDC’ formulée par le programme d’appui du réseau des aires protégées de la RDC (PARAP) a conduit, à travers un processus participatif impliquant les institutions publiques, les scientifiques, les ONGs nationales et internationales de conservation, la société civile et les communautés locales et peuples autochtones pygmées, à définir plusieurs zones clés qui sont soit des aires protégées ou non (zones non classées).

Dans le cadre de ce diagnostic, il apparaît pertinent de se concentrer sur les zones clés de la biodiversité situées en dehors des aires protégées, car elles offrent des opportunités stratégiques pour envisager la création des nouvelles aires protégées, contribuant de manière significative à la conservation et à la pérennité de la biodiversité.

République Démocratique du Congo: Zones Clés pour la Biodiversité (KBA)

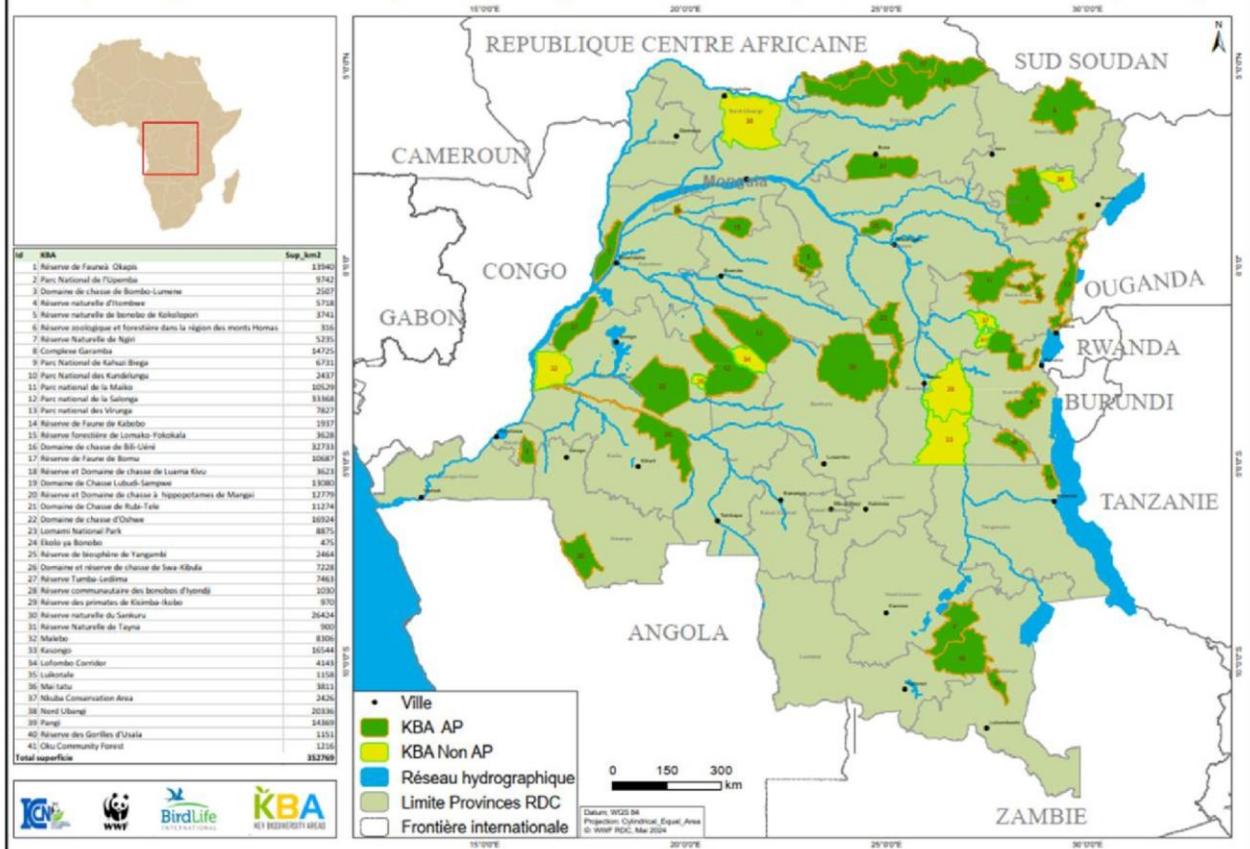


Fig n4 Carte des zones clés de la biodiversité de la RDC (Source : Rapport final KBAs-RD .2024.)

c. Corridors écologiques

Bien que le couloir vert Kivu-Kinshasa, établi sous la forme d'une aire protégée à vocation de réserve communautaire, il joue un rôle écologique essentiel en facilitant les mouvements des espèces animales entre les différents écosystèmes qu'il traverse, il convient également de souligner l'existence d'autre couloirs écologiques reliant certaines aires protégées entre elles ou reliant différentes sections d'une même aire protégée.

L'existence des corridors au sein du réseau des aires protégées de la République Démocratique du Congo ne fait aucun doute. Toutefois, dans le cadre de ce diagnostic, seuls quelques-uns seront mentionnés afin d'illustrer de manière représentative leur rôle et leur importance :

1. Corridor entre deux blocs du Parc National de la Salonga :

Ce corridor permet les mouvements d'espèces comme Eléphants, Bonobos et autres mammifères du bloc sud au bloc nord et vice-versa. C'est une zone écologiquement importante qui nécessite une attention particulière et prise en compte dans la gestion du Parc National de la Salonga.

2. Corridor Réserve Naturelle d'Itombwe -Parc National de Kahuzi-Biega :

Ce corridor offre des opportunités des mouvements des grands singes (Chimpanzés & Gorille de plaines) entre les deux aires protégées qui ont presque les mêmes caractéristiques en termes d'écosystème.

3. Corridor Réserve Naturelle d'Itombwe- le Domaine de chasse de Luama Kivu : Bien que les deux réserves sont administrativement établies dans les territoires et provinces différents, mais elles sont reliées par un corridor permettant les mouvements d'espèces animales notamment les chimpanzés, les buffles traversant la route de part et d'autre du territoire de Kabambare Fizi et vice-versa.

4. Corridor Parc National de la Salonga -Domaine de chasse d'Oshwe :

Ce corridor facilite le mouvement des éléphants entre les deux aires protégées, malgré l'intensification des menaces suite à la surpopulation de la cité d'Oshwe, ajouté à l'absence de l'autorité de gestion des aires protégées dans le domaine de chasse d'Oshwe.

5. Corridor Parc National de la Lomami – Réserve naturelle de Sankuru :

Crées bientôt il y a environ 10 ans pour le parc national de la Lomami et 19 ans pour la réserve naturelle de Sankuru, cette dernière n'a pas depuis plusieurs années une équipe de gestion et elle est assujettie ou soumise à des pressions énormes sur les espèces animales. Sa proximité avec le parc national de Lomami donne l'opportunité aux espèces d'effectuer des mouvements pour trouver la quiétude du fait que le Parc National de Lomami bénéficie d'une gestion quotidienne de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature avec l'appui des partenaires Technique financiers.

Les corridors écologiques, en raison de leur rôle essentiel dans la facilitation des mouvements d'espèces animales requièrent une attention particulière de la part des gestionnaires des aires protégées, et ce, même lorsqu'ils se situent en dehors de limites de ces aires protégées.

8. RECOMMANDATIONS CLES

Ci-après quelques recommandations telles que formulées par certains organismes coulés dans les documents consultés par l'équipe rédactrice du présent rapport.

a. PNUE

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement recommande :

- De renforcer la gouvernance environnementale et la lutte contre l'exploitation illégale.
- D'intégrer l'évaluation économique des services écosystémiques dans la planification nationale.
- De promouvoir les emplois verts et les projets REDD+ pour valoriser les forêts.
- De doubler l'aide au développement environnemental (objectif : 200 millions US\$).

b. RAPPAM outil

Le Programme de Rapid Assessment and Prioritization Protected Area Management à son tour, après les évaluations de l'efficacité de gestion, a formulé des recommandations et retenons-en quelques-unes :

- Doter le réseau des Aires Protégées de moyens matériels et financiers substantiels et durables pour assurer la mise en place des infrastructures de base et des moyens suffisants pour assurer le fonctionnement des aires protégées ;
- Orienter les partenaires qui interviennent dans les aires protégées en fonction des priorités de gestion du réseau ;
- Impliquer les gestionnaires des sites dans la conception et l'exécution des contrats de collaboration conclus avec le secteur public ou privé ;
- Mettre en place un système de communication formel entre les sites ;
- Redynamiser la recherche dans l'ensemble du réseau en élaborant un plan directeur de recherche.

c. L'UICN^s

Des objectifs de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature, on peut retenir les recommandations ci-dessous :

- Le développement de la connaissance, essentielle pour une gestion plus efficace des aires protégées ;
- Le renforcement des capacités de gestion de tous les acteurs au sein ou autour des aires protégées ;
- La mise en place, sur le terrain, de solutions innovantes pour de meilleurs résultats de conservation, avec les partenaires et les membres de l'UICN.

Recommandations découlant du présent diagnostic :

- Compiler et actualiser les différentes réformes institutionnelles de l'ICCN (2007, 2010 et 2015) dont certaines sont adéquates ;
- Produire un tableau synthèse des effectifs adéquats par catégorie des personnels (de surveillance, administratif et scientifique) pour une gestion efficace des APs ;
- Développer des plans stratégiques de gestion tant au niveau national et provincial à décliner en plan d'aménagement et de gestion ;
- Actualiser l'étude de Mr PINGANO de 2016, sur le budget réel de gestion du réseau des APs en RD Congo, équivalent à 44 millions de USD par an dans le passé ;
- Examiner les valeurs viables en reposant sur leur désaffectation par classe des nouvelles APs ;
- Rendre opérationnel/fonctionnel les APs existentes ;
- Intégrer le développement de l'écotourisme dans les opportunités d'amélioration de gestion des APs ;

Comme il a été dit très haut, il y a un engagement de haut niveau pour protéger un réseau viable et représentatif d'aires protégées : le pays a ainsi ratifié toutes les différentes conventions internationales sur la biodiversité et/ou la conservation, et est plus ou moins impliqué dans le suivi de ses conventions au niveau international.

Les sites de haute biodiversité ne sont pas encore tous systématiquement protégés, il existe d'autres sites de haute biodiversité qui ne sont pas encore dans le réseau d'AP de la RDC, c'est notamment le cas pour les écosystèmes savanicoles de la partie sud du pays qui ne sont pas une priorité pour le pouvoir public.

Des nombreuses autres faiblesses peuvent être élucidées à savoir :

- Manque d'évaluation régulière de certains sites et du réseau dans son ensemble ;
- Non valorisation des compétences existantes ;
- Très faible allocation budgétaire du gouvernement pour la gestion des AP ;
- Insuffisance des moyens humains, financiers et matériels ;
- Faible matérialisation des limites des AP ;
- Manque de motivation du personnel des AP (salaires, opportunité de formation) ;
- Faibles implication et suivi au niveau de certains protocoles de partenariat.

9. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Burges, N D D'Amico Hales J., Endrwood E., Denerstein E., Olson D., Itoua I., Schipper J., Ricketts T., and Newmank K., 2004. – Terrstral ecoreions of Afica and Madagascar: A conservation assenissement. Island Press, Washington DC, USA.
2. Clausewitz, C. von. -1997. On War (J. J. Graham, Trans.). Wordsworth Editions. pp 337 – 341 ; pp. 401– 407
3. Human Rights Watch. -2003. Ituri: “Covered in Blood”: Ethnically targeted violence in northern DRC. New York, NY : Human Rights Watch.
4. ICCN. -2025. Rapport de patrouille de site. Institut Congolais pour la Conservation de la Nature.
5. Mapilanga wa Tsaramu, J.-J. - 2022. Rapport d'activité : Efforts et défis de gestion des aires de la RDC [Rapport institutionnel]. [Kinshasa : ICCN].
6. Mbokolo Yongeli, B. -2014. Évaluation environnementale post-conflit en République démocratique du Congo [Communication]. Pp 17
7. Olson, D. M., and E. Dinerstrein. -1998. The Global 200: a represantation approach to conserving the Earst's most biolocall valuable ecoregions. Conserv.Biol.12 :502-515
8. Péliissier, C., de Marcken, P., Cherel, E., et Mapilanga, J. -2018. Le réseau des aires protégées de la République démocratique du Congo : Évaluation pour sa consolidation et son extension. ICCN- WWF. 132 pp
9. Programme national de Salonga (PNS). -2023. Évaluation de l'efficacité de gestion du Parc national de la Salonga. Kinshasa : ICCN/PNS.
10. RAPPAM-RDC. -2012. Parcs et réserves de la République démocratique du Congo : Évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées. Ouagadougou : UICN/PACO.
11. Reyntjens, F. -2009. The Great African War: Congo and regional geopolitics, 1996– 2006. Cambridge : Cambridge University Press.
12. Salafsky, N. *at all* -2008. A standard lexicon for biodiversity conservation: Unified classifications of threats and actions. Conservation Biology, 22(4), 897–911.
<https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2008.00937.x>
13. Verweijen, J., Kubuya, S., Mahamba, E., Marijnen, E., Murairi, J., & Mvano, C. -2020. Conflicts around Virunga National Park: Grassroots perspectives. The Hague: Knowledge Platform Security & Rule of Law. pp 3-4; pp. 32–34
14. World Bank approves Funds to Boost Biodiversity Protection in DRC 2013 pp 1-5
15. Morin, E. -1977. La méthode, Tome 1 : La Nature de la Nature. Paris : Editions du Seuil, 416 p.
16. Holding, C.S. -1973. “Resilience and Stability of Ecological Systems”. Annual Review of Ecology and Systematics, Vol., 4, pp. 1-23.

ANNEXES :

1. **LISTE DES CHEFS DE SITE AYANT ETE CONSULTES**

Nº	NOM	SITE	Téléphone
1	DJOBOGO MIRINDI Jean Pierre	Parc National de Garamba	0990366880
2	BYAOMBE DEDIEU	Parc Marin des Mangroves	0826964040
3	Diego NZIBONERA	Réserve de Faune à Okapis	0992914647
4	Mathieu MIRAMBO	Parc National de Maiko	0970690092
5	Innocent MBURANUMWE	Parc National Upemba	0829578780
6	Samy MATUNGILA	Réserve de Chasse de Rubitélé	0817858787
7	Guyguy MANGONI	Domaine de chasse de Bombo Lumene	0819046217
8	Remy FUMUTOTO	Domaine de chasse de Mangai	0814625015
9	Bertin TUMONA KIESSE	Réserve de faune de Kabobo	0813122588
10	SOMBA BYOMBO	Parc national de Salonga	0813765026
11	Fabrice MONYA	Réserve de faune Yokokala	0818200199
12	KACIGA BISURO	Réserve naturelle d'Itombwe	0979049170
14	Guillaume MPIA OMASULU	Domaine de chasse de Bili-Uere	08110102614
14	Syphorose LUSAMBA	Jardin Botanique de Kinshasa	0840542162

2. **LISTE DES EXPERTS AYANT PARTICIPE AU MINI ATELIER D'ANAYSE & REDACTION**

Nº	NOM	TITRE	Téléphone
1	Paulin TSHIKAYA	Expert en Lutte anti braconnage et Aménagement des AP ICCN	0813377124
2	Paul NLEMVO	Expert Biogiste ICCN	0998362777
3	Menard MBENDE	Expert du programme Biodiversité	0976006136

4	Zabiti KANDOLO	Maitre de recherche, Zoo-Ecogiste et expert en suivi et évaluation à l'ICCN	0812497587
5	Samy MATUNGU	Biogiste Chef de site de RUBITELE	0819969599
6	Claudel TSHINYAMA	Expert planification DEP	0815020306
7	Jean-Joseph MAPILANGA	Facilitateur ICCN et Chercheur Séniior - CHESD	0998101924
8	Blanche Kalonji ALOKI	Agro Botaniste ICCN CITES -BD	0810259983